

RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS 2023-2024



RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS 2023-2024

Rapport sur le financement des services publics – 2023-2024

Dépôt légal – Juin 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2025

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos.....	1
1. Faits saillants	3
2. Revenus de tarification par secteur	9
2.1 Ministères.....	9
2.2 Organismes et fonds spéciaux	14
2.3 Réseau de la santé	20
2.4 Réseaux de l'éducation.....	23
2.5 Services de garde à contribution réduite	31
2.6 Régimes d'assurance.....	33
2.7 Revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec.....	41
3. Mesures pour les ménages à faible revenu.....	43
4. Comparaison interprovinciale des revenus de tarification	47
ANNEXE I : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères	51
ANNEXE II : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux.....	66

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des ministères

Affaires municipales et Habitation.....	52
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	53
Assemblée nationale	55
Conseil exécutif	55
Culture et Communications	56
Économie, Innovation et Énergie.....	56
Éducation	57
Emploi et Solidarité sociale.....	57
Enseignement supérieur	58
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	58
Famille	59
Finances	59
Immigration, Francisation et Intégration	60
Justice	61
Personne désignée par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections ..	62
Ressources naturelles et Forêts	63
Santé et Services sociaux	63
Sécurité publique.....	64
Transports et Mobilité durable.....	65

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux

Autorité des marchés financiers.....	66
Autorité des marchés publics	67
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.....	67
Centre d'acquisitions gouvernementales.....	67
Commission de la capitale nationale du Québec.....	68
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	68
Corporation d'urgences-santé	68
École nationale de police du Québec	69
École nationale des pompiers du Québec.....	69
Fondation de la faune du Québec.....	70
Fonds aérien.....	70
Fonds de développement du marché du travail.....	70
Fonds de gestion de l'équipement roulant.....	71
Fonds de la cybersécurité et du numérique.....	71
Fonds d'électrification et de changements climatiques.....	72
Fonds de partenariat touristique	72
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.....	73
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	74
Fonds des biens et des services	74
Fonds des générations	75
Fonds des registres du ministère de la Justice.....	75
Fonds des réseaux de transport terrestre.....	76
Fonds des ressources naturelles	77
Fonds des ressources naturelles – Volet Gestion des énergies fossiles	77
Fonds des services de police.....	78
Fonds d'information sur le territoire.....	78
Fonds du centre financier de Montréal.....	79
Héma-Québec.....	79
Institut de la statistique du Québec	79
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	80

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.....	80
Institut national de santé publique du Québec	80
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.....	81
La Financière agricole du Québec	81
Musée d'Art contemporain de Montréal	81
Musée de la Civilisation	82
Musée national des beaux-arts du Québec	82
Office des professions du Québec	83
Régie de l'assurance maladie du Québec	83
Régie de l'énergie.....	84
Régie du bâtiment du Québec.....	84
Revenu Québec.....	85
Société de développement de la Baie-James.....	85
Société de développement des entreprises culturelles.....	86
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	86
Société de financement des infrastructures locales du Québec	87
Société de la Place des Arts de Montréal	87
Société de l'assurance automobile du Québec.....	87
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	88
Société des établissements de plein air du Québec.....	88
Société des Traversiers du Québec.....	88
Société d'habitation du Québec.....	89
Société du Centre des congrès de Québec.....	89
Société du Grand Théâtre de Québec.....	90
Société du Palais des congrès de Montréal	91
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC).....	92
Société québécoise des infrastructures.....	92
Société québécoise d'information juridique	93
Tribunal administratif des marchés financiers	93
Tribunal administratif du Québec	93
Tribunal administratif du travail.....	93

AVANT-PROPOS

Le *Rapport sur le financement des services publics 2023-2024* fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue dans la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente les revenus de tarification contribuant au financement des services publics.

Globalement, en 2023-2024 :

- les revenus de tarification totaux s'élèvent à 22,6 milliards de dollars;
- les revenus de tarification représentent 11,2 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés);
- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des réseaux du Québec sont inférieurs de 409 \$ par habitant, en comparaison avec la moyenne des autres provinces canadiennes.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée directement par les usagers, au moyen de tarifs, par rapport à celle qui est assumée par la collectivité, au moyen des impôts et des taxes. Il constitue ainsi une source d'information pour le gouvernement et les citoyens, car il permet de mieux comprendre et assurer le financement de services publics de qualité. Les rapports annuels de gestion des ministères et organismes présentent également des informations à cet égard.

Le rapport présente le portrait des revenus de tarification gouvernementaux en distinguant deux regroupements, soit :

- les tarifs des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que des services de garde à contribution réduite, dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs des différents régimes d'assurance publics, qui sont approuvés par les conseils d'administration des organismes chargés d'administrer ces régimes.

À titre informatif, les revenus provenant de la vente d'électricité par Hydro-Québec, une entreprise du gouvernement à vocation commerciale, sont présentés dans le présent rapport.

De plus, une comparaison interprovinciale sommaire des revenus de tarification est incluse dans le rapport.

Finalement, des informations détaillées sur la tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024 sont présentées dans les annexes I et II.

▣ Précision sur l'univers du *Rapport sur le financement des services publics*

Le *Rapport sur le financement des services publics* vise à présenter l'ensemble des services publics pour lesquels une tarification est exigée des usagers. Pour cette raison, l'univers du rapport inclut aussi des tarifs encadrés par le gouvernement, qui sont perçus par des entités non gouvernementales. Il s'agit notamment :

- des droits de scolarité perçus par les universités hors du réseau de l'Université du Québec;
- des contributions parentales pour les services de garde à contribution réduite, qui sont payées directement à l'établissement.

La présentation de ces informations permet d'obtenir un portrait plus complet des services publics financés par la tarification et de mieux mesurer l'importance de la tarification dans le financement des services publics.

Note

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour 2023-2024 selon le statut des organismes gouvernementaux présenté dans le *Budget de dépenses 2023-2024*.

Les données des exercices financiers antérieurs sont redressées de manière à refléter la structure des ministères, des organismes et des fonds spéciaux en vigueur en 2023-2024.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Pour les besoins du présent rapport, les tarifs fixés par décision administrative sont notamment ceux pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Le terme « services », employé seul, réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités présentées dans le *Rapport sur le financement des services publics*.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentés peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. FAITS SAILLANTS

□ Évolution des revenus de tarification des services publics

En 2023-2024, les revenus de tarification totaux s'élèvent à 22,6 milliards de dollars, soit une hausse de 171 millions de dollars ou de 0,8 % par rapport à 2022-2023. Ces revenus proviennent globalement de deux sources :

- des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux et des services de garde, pour un total de près de 13,5 milliards de dollars, soit 60 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- des différents régimes d'assurance, pour un total de 9,1 milliards de dollars, soit 40 % de l'ensemble des revenus tarifaires.

TABLEAU 1

Revenus de tarification totaux

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde				
Ministères	362	518	656	901
Organismes et fonds spéciaux	4 810	6 276	6 037	6 019
Réseau de la santé	1 752	1 891	2 096	2 343
Réseaux de l'éducation	2 790	3 162	3 472	3 730
Services de garde à contribution réduite ⁽¹⁾	347	421	440	474
Sous-total	10 061	12 267	12 702	13 466
Régimes d'assurance				
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)	2 944	3 264	3 423	2 944
Assurance automobile (SAAQ)	993	1 031	773	628
Assurance parentale	2 187	2 406	2 678	2 806
Assurance médicaments	2 249	2 706	2 738	2 611
Assurance stabilisation des revenus agricoles	88	92	69	87
Assurance récolte	27	32	42	53
Sous-total	8 489	9 531	9 722	9 129
TOTAL	18 550	21 799	22 424	22 595

(1) Les revenus de tarification des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les revenus des réseaux de l'éducation.

□ Types de revenus de tarification des services publics

Les revenus de tarification des services publics présentés dans ce rapport se divisent selon les catégories suivantes : les droits et permis, la vente de biens et services, les redevances et les contributions des usagers aux régimes d'assurance publics.

TABLEAU 2

Répartition des revenus de tarification selon la catégorie

(en millions de dollars)

	2023-2024
Droits et permis	2 613
Vente de biens et services	8 219
Redevances	2 634
Contributions des usagers aux régimes d'assurance publics ⁽¹⁾	9 129
TOTAL	22 595

(1) Il s'agit des contributions des usagers aux régimes d'assurance automobile du Québec, d'assurance santé et sécurité du travail, d'assurance parentale du Québec, d'assurance médicaments du Québec, d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte.

■ Distinction entre les redevances et les autres types de revenus de tarification des services publics

Les redevances sont des contreparties exigées par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles. Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs qui sont marginaux pour le gouvernement comparativement aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières.

Par conséquent, elles sont établies selon la valeur commerciale de la ressource et non en fonction d'un niveau de financement visé qui correspond à la proportion d'un bien ou d'un service qui est financée par le tarif.

□ Importance de la tarification dans le financement total des services publics

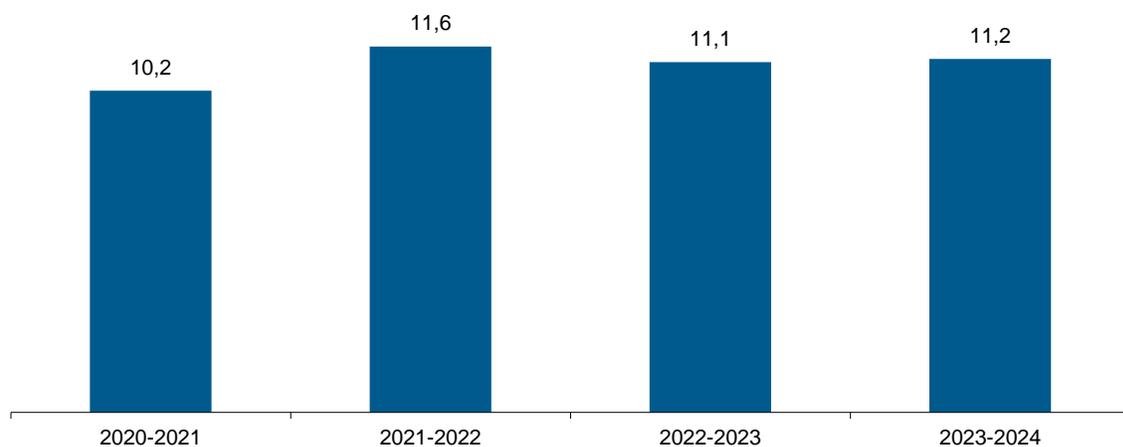
En 2023-2024, les revenus de tarification représentent 11,2 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés), soit 16,2 milliards de dollars, pour un financement total de 145,3 milliards de dollars¹.

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les indemnités versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) aux accidentés du travail; les services de ces entités sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

La part de la tarification en fonction du financement total des services publics observée en 2023-2024 a légèrement augmenté par rapport à 2022-2023, passant de 11,1 % à 11,2 %.

GRAPHIQUE 1

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics (en pourcentage)



Note : Les services publics comprennent les services tarifés et non tarifés.

¹ Le financement total des services publics comprend l'ensemble des sommes nécessaires à la prestation des services par le gouvernement, ce qui inclut les dépenses consolidées du gouvernement ainsi que la part du financement assumée par les usagers pour certains services, tel que les frais de scolarité pour les universités hors du réseau de l'Université du Québec.

■ Importance de la tarification par secteur

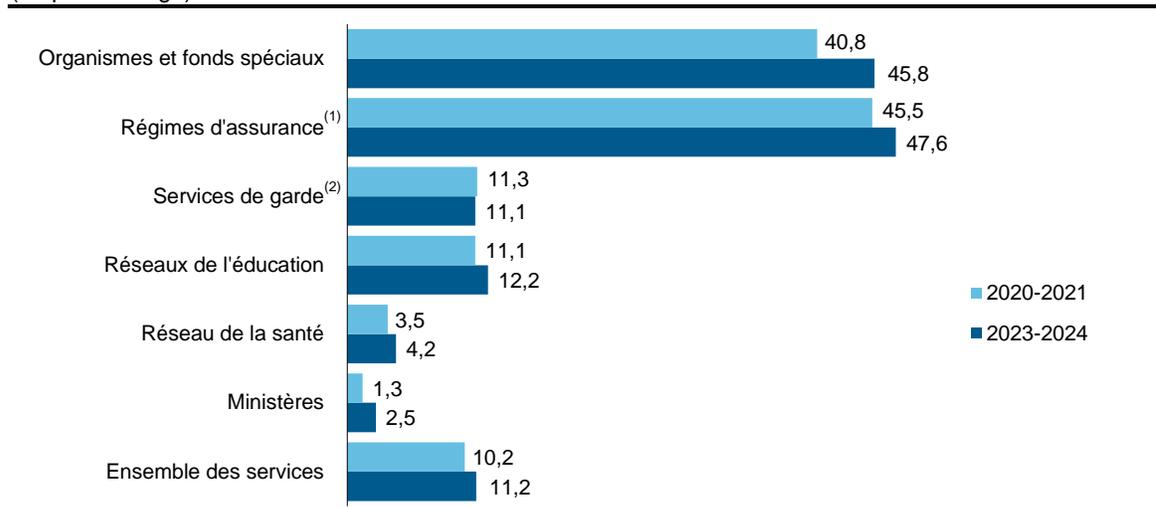
La proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics est plus élevée pour les organismes et les fonds spéciaux et les régimes d'assurance que pour les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation. Cela s'explique par les règles de financement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

Entre 2020-2021 et 2023-2024, la proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics pour l'ensemble des services a augmenté, passant de 10,2 % à 11,2 %. La faible proportion en 2020-2021 s'explique par la pandémie de COVID-19.

L'augmentation de la proportion la plus importante concerne les revenus tarifaires perçus par les organismes et les fonds spéciaux qui est principalement due aux revenus provenant des droits d'émission de gaz à effet de serre, qui sont passés de 635 millions de dollars en 2020-2021 à 1,5 milliard de dollars en 2023-2024.

GRAPHIQUE 2

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics par secteur (en pourcentage)



Note : Le financement total des services publics comprend la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, à l'assurance récolte et aux services de garde.

(1) Les régimes d'assurance comprennent l'assurance médicaments, l'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'assurance récolte.

(2) Il s'agit des services de garde à contribution réduite. Ceux-ci comprennent les centres de la petite enfance, les garderies en milieu familial et les garderies privées subventionnées.

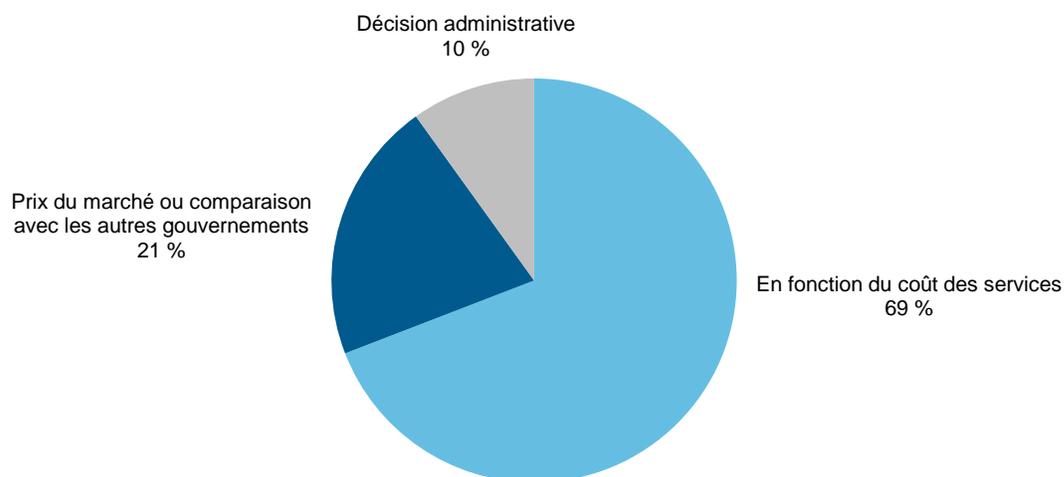
❑ Méthodes de fixation des tarifs

En 2023-2024, 69 % des revenus de tarification proviennent de tarifs déterminés en fonction du coût des services, et 21 % proviennent de tarifs établis sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 10 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 3

Mécanismes de fixation des tarifs des services publics

(en pourcentage des revenus de tarification)



□ Indexation des tarifs

L'indexation des tarifs vise à les ajuster en fonction de l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

Depuis 2011, la Loi sur l'administration financière (LAF) prévoit que tous les tarifs des ministères et organismes doivent être indexés le 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception des tarifs déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle; 10 % des revenus de tarification sont assujettis à ce mode d'indexation.

Une proportion de 32 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

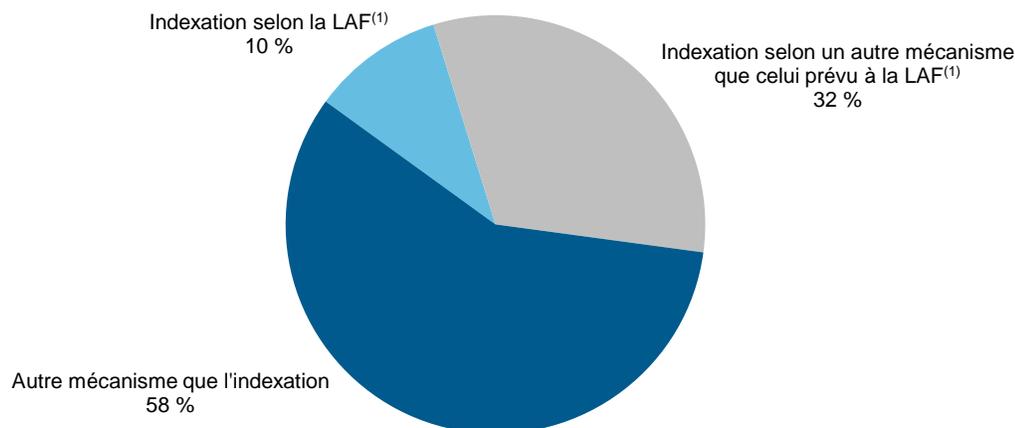
Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 58 % des revenus de tarification.

En vertu de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, sanctionnée le 9 décembre 2022, l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux est plafonnée à 3 %. Ce plafond aura cours jusqu'en 2026, afin d'aider les citoyens à faire face à la hausse du coût de la vie.

GRAPHIQUE 4

Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des services publics

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

2. REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR

2.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères s'élevèrent à 901 millions de dollars en 2023-2024, soit une hausse de 245 millions de dollars par rapport à 2022-2023, et permettent de financer 2,5 % de leurs dépenses.

Il est à noter que les sommes provenant des redevances minières qui étaient auparavant comptabilisées dans le Fonds des générations, soit dans le secteur « organismes et fonds spéciaux », sont maintenant versées au ministère des Finances.

TABLEAU 3

Revenus de tarification par ministère

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Emploi et Solidarité sociale	80	87	92	97
Immigration, Francisation et Intégration	42	46	65	90
Justice	63	74	78	83
Transports et Mobilité durable	48	52	53	57
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	38	45	40	41
Sécurité publique	25	35	39	38
Famille	22	22	23	27
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	18	18	20	21
Autres	21	22	34	44
Sous-total	358	401	444	497
Revenus de redevances				
Finances ⁽¹⁾	—	—	—	373
Ressources naturelles et Forêts	5	117	212	31
Sous-total	5	117	212	404
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	362	518	656	901
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	27 246	30 065	37 511	36 320
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	1,3 %	1,7 %	1,7 %	2,5 %

(1) Auparavant, ces revenus étaient comptabilisés dans le Fonds des générations.

(2) Il s'agit des dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des organismes et des fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées plus loin dans le présent chapitre.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

En 2023-2024, les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élèvent à 497 millions de dollars. Par exemple :

- les revenus du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui totalisent 97 millions de dollars, proviennent en grande partie des activités du Registraire des entreprises;
- les revenus du ministère de la Justice, qui s'établissent à 83 millions de dollars, proviennent essentiellement des actes juridiques et actes judiciaires. À titre informatif, les actes juridiques comprennent les frais judiciaires en matière pénale, tandis que les actes judiciaires comprennent les frais judiciaires en matière civile et les frais applicables au recouvrement des petites créances.

❑ Revenus de redevances des ministères

En 2023-2024, les revenus de redevances des ministères totalisent 404 millions de dollars sont constitués des ressources forestières du ministère des Ressources naturelles et des Forêts et des redevances provenant de l'exploitation minière du ministère des Finances.

❑ Coût des services tarifés des ministères

En 2023-2024, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il est possible de déterminer les coûts associés s'établissent à 305 millions de dollars, ce qui représente 61 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères, excluant les redevances.

Ces revenus couvrent en moyenne 37 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

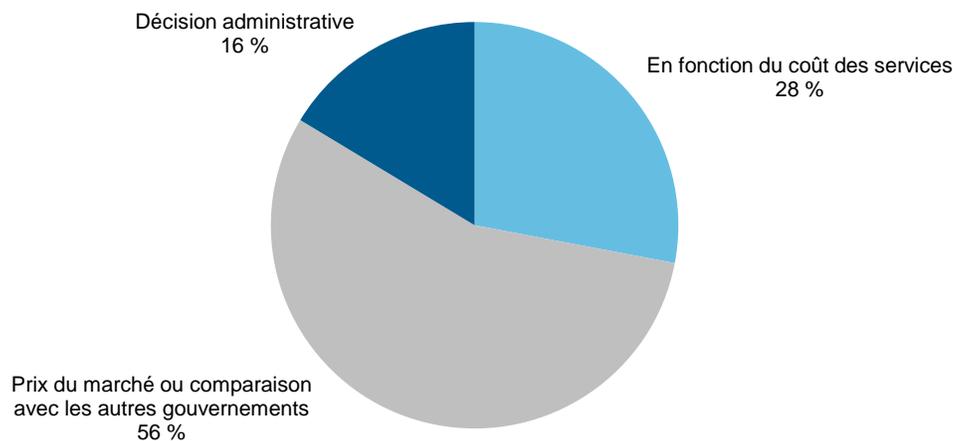
❑ Méthodes de fixation des tarifs des ministères

En 2023-2024, 28 % des revenus de tarification des ministères proviennent de tarifs déterminés en fonction du coût des services, et 56 % proviennent de tarifs établis sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 16 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 5

Méthodes de fixation des tarifs des ministères – 2023-2024

(en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

En 2023-2024, une proportion de 37 % des revenus de tarification des ministères est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

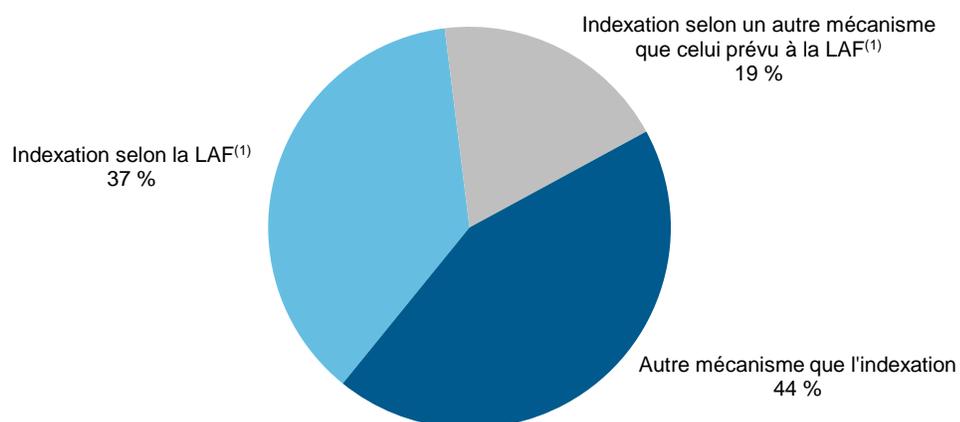
Une proportion de 19 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 44 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 6

Indexation et révision des tarifs des ministères – 2023-2024

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

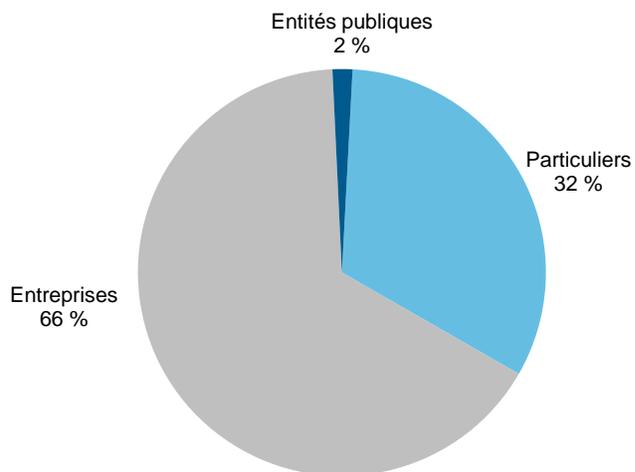
En 2023-2024, les ministères ont perçu 32 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers et 66 % auprès des entreprises.

Par ailleurs, 2 % des revenus de tarification ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 7

Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2023-2024

(en pourcentage des revenus de tarification)



2.2 Organismes et fonds spéciaux

En 2023-2024, les revenus tarifaires perçus par les organismes et les fonds spéciaux totalisent 6,0 milliards de dollars et permettent de financer 45,8 % de leurs dépenses totales.

Par ailleurs, les plus importants revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules, qui s'élèvent à 1,5 milliard de dollars² en 2023-2024.

□ Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules

En plus des droits payés lors de la délivrance ou du renouvellement des permis de conduire et des droits d'immatriculation des véhicules, les automobilistes paient des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), des contributions au régime d'assurance automobile du Québec et des contributions au transport en commun.

Quant aux droits sur les permis de conduire et l'immatriculation, qui totalisent près de 1,6 milliard de dollars en 2023-2024, ils sont répartis de la façon suivante :

- 1,3 milliard de dollars au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun;
- 134 millions de dollars à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut notamment la délivrance et le renouvellement des permis de conduire;
- 102 millions de dollars à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, notamment pour financer le transport en commun;
- 47 millions de dollars au ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour financer ses activités.

² L'écart entre ce montant et le total des droits sur les permis de conduire et l'immatriculation de 1,6 milliard de dollars s'explique par les sommes de 47 millions de dollars au ministère des Transports et de la Mobilité durable, qui sont présentés à la section des ministères.

TABLEAU 4

Revenus de tarification par organisme et fonds spécial

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 280	1 402	1 443	1 523
Fonds des services de police	336	367	385	408
Société de l'assurance automobile du Québec	239	252	261	298
Autorité des marchés financiers	175	213	219	239
Société des établissements de plein air du Québec	124	154	177	176
Fonds d'information sur le territoire	183	189	188	164
Société de financement des infrastructures locales du Québec	92	100	97	102
Régie du bâtiment du Québec	76	83	92	95
Régie de l'assurance maladie du Québec	49	55	67	76
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	39	40	43	50
Fonds des registres du ministère de la Justice	39	43	42	44
Fonds aérien	37	46	35	43
Société québécoise des infrastructures	27	28	35	39
Société du Palais des congrès de Montréal	3	10	58	31
Société des Traversiers du Québec	15	19	26	31
École nationale de police du Québec	22	21	26	30
Autres	282	322	419	440
Sous-total	3 017	3 343	3 612	3 788
Revenus de redevances				
Fonds d'électrification et de changements climatiques	635	1 299	1 267	1 549
Fonds des ressources naturelles	342	330	302	325
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	149	141	151	189
Fonds des générations ⁽¹⁾	683	1 123	668	110
Autres	-17	40	37	57
Sous-total	1 793	2 933	2 426	2 230
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	4 810	6 276	6 037	6 019
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	11 801	12 794	12 388	13 154
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	40,8 %	49,1 %	48,7 %	45,8 %

(1) Sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élèvent à 705 M\$ en 2023-2024.

(2) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux déjà comptabilisées dans les sections des réseaux et les dépenses des organismes et des fonds spéciaux qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux

Les revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux s'élèvent à 3,8 milliards de dollars en 2023-2024. Par exemple :

- les revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre, de 1,5 milliard de dollars, proviennent principalement des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules;
- les revenus du Fonds des services de police, de 408 millions de dollars, proviennent principalement de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec;
- les revenus de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de 298 millions de dollars, se composent des frais d'administration perçus et des droits d'immatriculation conservés par l'organisme pour financer notamment le contrôle routier.

❑ Revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux

En 2023-2024, les revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux totalisent 2,2 milliards de dollars.

Ces revenus se trouvent principalement dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques, avec 1,5 milliard de dollars provenant des droits d'émission de gaz à effet de serre.

❑ Coût des services tarifés des organismes et des fonds spéciaux

En 2023-2024, les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux pour lesquels il est possible de déterminer les coûts des services atteignent 3,5 milliards de dollars, ce qui représente 95 % des revenus de tarification, excluant les redevances.

Ces revenus financent en moyenne 44 % des coûts de prestation des services concernés.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

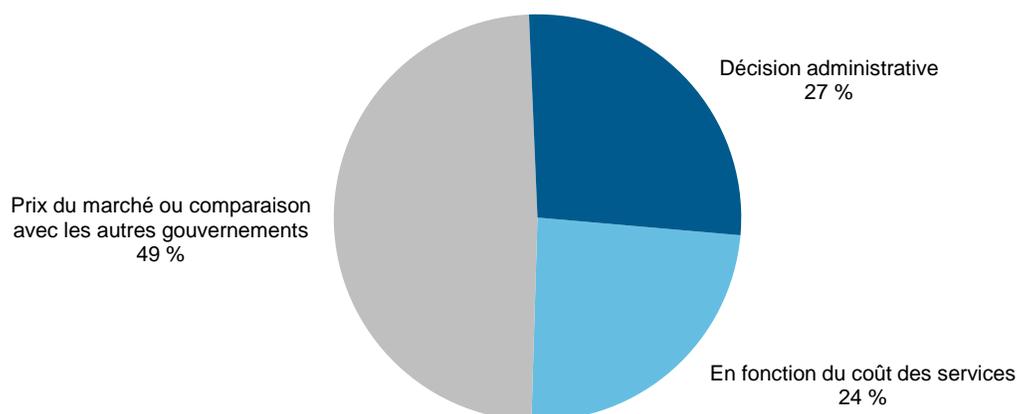
En 2023-2024, 49 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux proviennent de tarifs déterminés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. Par exemple, les tarifs de certains services offerts dans les parcs nationaux, les réserves fauniques et les établissements touristiques de la Société des établissements de plein air du Québec, ainsi que la vente de permis échangeables du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, sont fixés sur la base du prix du marché.

Les tarifs déterminés par décision administrative représentent 27 % des revenus de tarification.

La proportion restante de 24 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux provient de tarifs établis en fonction du coût des services.

GRAPHIQUE 8

Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2023-2024 (en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

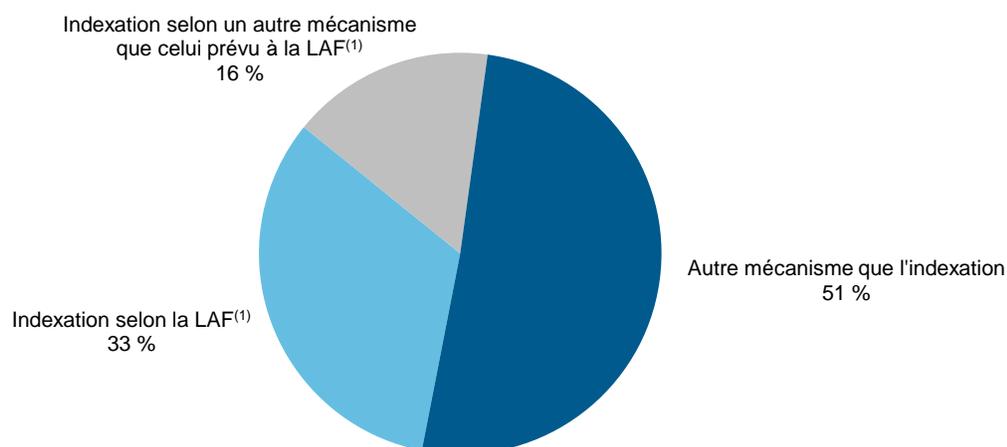
En 2023-2024, une proportion de 33 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

Une proportion de 16 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Pour 51 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux, les tarifs sont révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 9

Indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2023-2024 (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

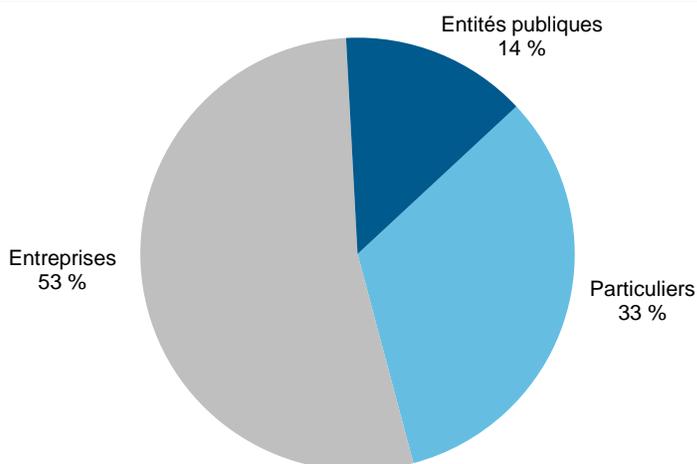
❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

En 2023-2024, les organismes et les fonds spéciaux ont perçu 53 % de leurs revenus de tarification auprès des entreprises et 33 % auprès des particuliers.

Par ailleurs, 14 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 10

Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2023-2024
(en pourcentage des revenus de tarification)



2.3 Réseau de la santé

Les revenus de tarification du réseau de la santé s'élèvent à 2,3 milliards de dollars en 2023-2024. Ils représentent 4,2 % du financement total du réseau. Les régimes d'assurance hospitalisation et d'assurance maladie, financés par les taxes et impôts, permettent à l'ensemble de la population d'obtenir des services hospitaliers et médicaux.

Depuis le printemps 2020, les frais de stationnement des établissements de santé ont été réduits, comme l'a annoncé le gouvernement dans [Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2019](#).

TABLEAU 5

Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Revenus de tarification – Prestation de soins de santé				
Contributions des adultes hébergés	898	956	1 022	1 078
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	17	20	19	18
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	69	76	77	82
Facturation de services				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	28	37	48	57
• Résidents étrangers	77	94	135	189
• Gouvernement du Canada	84	95	112	139
• Autres revenus	7	9	13	14
– Établissements privés conventionnés ⁽¹⁾	120	133	150	165
Sous-total – Prestation de soins de santé	1 299	1 419	1 576	1 742
Activités commerciales et complémentaires ⁽²⁾	453	472	520	601
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 752	1 891	2 096	2 343
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	47 940	50 493	50 988	52 835
FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ	49 692	52 384	53 085	55 178
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	3,5 %	3,6 %	3,9 %	4,2 %

(1) Cette catégorie comprend les revenus provenant des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

(2) Cette catégorie sert à financer des dépenses non reliées à la prestation de soins de santé. On y trouve par exemple les revenus liés au stationnement et aux services de recherche. Les services de recherche comprennent entre autres les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral et des entreprises pharmaceutiques.

❑ Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé

Les contributions des adultes hébergés et les suppléments pour chambres privées et semi-privées sont établis sur la base des coûts de prestation des services, sans en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des rentes établi en conformité avec la Loi sur le régime de rentes du Québec, limité à 3 % conformément à la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, au lieu de 4,4 % au 1^{er} janvier 2024. Au 1^{er} janvier 2025, le taux est de 2,6 %.

Les tarifs payés par les résidents canadiens ou le gouvernement du Canada sont fixés et révisés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral. Les résidents étrangers paient les tarifs fixés selon le coût des services rendus.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont révisés annuellement sur la base des prix du marché.

Depuis juin 2020, tous les établissements de santé du Québec offrent aux usagers la gratuité pour les deux premières heures de stationnement et un tarif journalier maximum de 7 \$ à 10 \$, selon la région. Ces nouveaux tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation au 1^{er} avril.

Il est à noter que pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux s'applique, le cas échéant, au réseau de la santé.

□ Information sur l'ensemble du secteur de la santé

En plus du réseau de la santé, le secteur de la santé inclut le ministère de la Santé et des Services sociaux, les organismes offrant des services en santé et services sociaux et le régime public d'assurance médicaments³.

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élèvent à près de 5,1 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente 8,3 % de son financement total, qui s'élève pour sa part à 60,8 milliards de dollars.

Pour en savoir plus concernant les données sur le régime public d'assurance médicaments, consultez la section [Régimes d'assurance](#).

TABLEAU 6

Revenus de tarification du secteur de la santé

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Assurance médicaments	2 249	2 706	2 738	2 611
Réseau de la santé	1 752	1 891	2 096	2 343
Régie de l'assurance maladie du Québec	49	55	67	76
Corporation d'urgences-santé	8	10	10	10
Héma-Québec	3	3	5	6
Institut national de santé publique du Québec	3	3	2	4
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	4	4	3	3
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	3	2	2
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	4 070	4 673	4 923	5 056
FINANCEMENT TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTÉ⁽¹⁾	54 866	57 844	58 470	60 767
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	7,4 %	8,1 %	8,4 %	8,3 %

(1) Le financement comprend les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et les autres entités.

³ La création de Santé Québec s'est officialisée le 29 avril 2024 lors de la nomination de la présidente et cheffe de la direction.

2.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation s'élèvent à près de 3,7 milliards de dollars en 2023-2024. Provenant notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services, ils représentent 12,2 % du financement total des réseaux de l'éducation.

Il est à noter que les réseaux de l'éducation comprennent le réseau scolaire⁴, le réseau collégial et le réseau universitaire. Les établissements d'enseignement privés subventionnés n'y sont pas inclus.

L'augmentation des revenus de 258 millions de dollars est notamment attribuable à la hausse de la fréquentation dans les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

TABLEAU 7

Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Revenus de tarification				
Préscolaire, primaire et secondaire	815	966	1 106	1 141
Collégial	233	266	308	355
Universitaire	1 742	1 930	2 058	2 234
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	2 790	3 162	3 472	3 730
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	21 169	22 436	24 013	25 672
Taxes scolaires	1 160	1 080	1 117	1 156
FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	25 119	26 678	28 602	30 558
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	11,1 %	11,9 %	12,1 %	12,2 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

⁴ Le réseau scolaire comprend les centres de services scolaires, administrés par un conseil d'administration, et quelques commissions scolaires.

□ Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'élèvent à 1,1 milliard de dollars en 2023-2024, ce qui représente 5,9 % du financement total du réseau. Il s'agit d'une augmentation de 35 millions de dollars par rapport à 2022-2023⁵.

Il s'agit du réseau où l'on observe le plus faible pourcentage de financement des activités par la tarification, en raison de la gratuité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

TABLEAU 8

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par les revenus de tarification

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Revenus de tarification				
Droits de scolarité				
– Adultes	5	4	5	5
– Autres ⁽¹⁾	31	29	37	61
Activités d'enseignement ⁽²⁾	54	61	68	75
Vente de biens et services				
– Services de garde	350	414	479	471
– Activités administratives, d'enseignement, de formation et autres ⁽³⁾	323	391	442	453
– Location d'immeubles	25	31	35	35
– Transport scolaire	19	23	25	28
– Services alimentaires	7	12	15	14
– Résidences	1	1	1	1
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	815	966	1 106	1 141
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	14 160	14 980	16 294	17 177
Taxes scolaires	1 160	1 080	1 117	1 156
FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE⁽⁴⁾	16 134	17 025	18 518	19 474
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	5,0 %	5,7 %	6,0 %	5,9 %

(1) Il s'agit d'élèves autochtones, d'élèves de l'extérieur du Québec et d'élèves concernés par une entente entre un établissement du réseau scolaire et un organisme scolaire ailleurs au Canada.

(2) Cette catégorie comprend, par exemple, les sommes reçues d'une entreprise pour l'inscription d'employés à un cours de formation professionnelle.

(3) Cette catégorie inclut notamment des revenus pour l'acquisition de fournitures et du matériel scolaire ainsi que pour la surveillance et le transport du midi.

(4) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

⁵ L'exercice financier du réseau scolaire se termine au 30 juin.

■ **Fixation et indexation des tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire**

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts. Les droits de scolarité pour les élèves non-résidents du Québec sont indexés au 1^{er} juillet de chaque année.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les élèves qui fréquentent le service de garde en milieu scolaire de façon sporadique bénéficient du même tarif que ceux qui fréquentent le service sur une base régulière. Ces tarifs sont indexés annuellement au 1^{er} juillet selon l'indice des prix à la consommation.

Les autres tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire sont établis par les centres de services scolaires et les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

Il est à noter que pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux s'applique, le cas échéant, au réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

□ Enseignement collégial

Les revenus de tarification du niveau collégial s'élèvent à 355 millions de dollars en 2023-2024, ce qui représente 9,4 % du financement total du réseau.

TABLEAU 9

Financement de l'enseignement collégial par les revenus de tarification

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Revenus de tarification				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	91	82	85	97
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	10	12	16	32
Locations	18	28	34	37
Vente de biens et services ⁽¹⁾	114	143	171	188
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	233	266	308	355
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	2 834	2 958	3 164	3 399
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL⁽²⁾	3 068	3 225	3 472	3 754
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	7,6 %	8,3 %	8,9 %	9,4 %

(1) Cette catégorie inclut, entre autres, des revenus liés aux formations offertes aux entreprises privées, aux stationnements, aux services de cafétéria ainsi qu'aux services de photocopie et de reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement collégial

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription sont établis par décision administrative.

Depuis l'année scolaire 2020-2021, le ministère de l'Enseignement supérieur indexe les contributions financières additionnelles des étudiants internationaux et des étudiants canadiens non-résidents du Québec selon le même modèle d'indexation que celui du réseau universitaire, soit en fonction du revenu disponible des ménages par habitant (RDMH) au Québec.

Toutefois, le taux d'indexation applicable est limité à 3 %, conformément à la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, alors qu'il aurait été respectivement de 5,3 % et de 7,4 % selon la méthode habituelle du RDMH pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service, ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

Il est à noter que pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux s'applique, le cas échéant, au réseau de l'enseignement collégial.

□ Enseignement universitaire

Les revenus de tarification du niveau universitaire s'élèvent à 2,2 milliards de dollars en 2023-2024, ce qui représente 30,5 % du financement total du réseau.

TABLEAU 10

Financement de l'enseignement universitaire par les revenus de tarification

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	1 016	1 041	1 080	1 176
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	95	98	101	107
Montants forfaitaires des étudiants étrangers	51	72	68	78
Frais d'admission et d'inscription et amendes	196	205	217	227
Cotisations aux services aux étudiants	86	94	93	99
Ventes aux étudiants	10	10	9	9
Ventes externes				
– Enseignement et recherche	88	109	114	137
– Soutien administratif (bibliothèque, informatique, etc.)	22	24	46	44
– Services à la collectivité	55	74	94	102
– Services aux étudiants	15	34	49	55
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	107	169	185	200
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 742	1 930	2 058	2 234
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	4 175	4 498	4 555	5 096
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE⁽²⁾	5 917	6 428	6 613	7 330
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	29,4 %	30,0 %	31,1 %	30,5 %

(1) Il s'agit d'une estimation du ministère des Finances du Québec. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux régimes de retraite, les dépenses d'administration du ministère de l'Enseignement supérieur, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur. Ce montant maximal est fixé à 2 880,90 \$ sur la base d'une année de 30 crédits de premier cycle pour la période à compter du trimestre d'automne 2023 jusqu'au trimestre d'été 2024 inclusivement.

Le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la variation annuelle du RDMH.

En décembre 2022, le gouvernement du Québec a limité l'indexation de plusieurs tarifs à 3 % pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 par le biais de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux. En 2023-2024, le taux d'indexation applicable est limité à 3 % en cohérence avec cette loi, alors qu'il aurait été de 5,3 % selon la méthode habituelle du RDMH. Il en est de même pour l'exercice 2024-2025, où le taux d'indexation est limité à 3 % au lieu de 7,4 %.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec (CNRQ) et les étudiants étrangers paient des droits de scolarité plus élevés que ceux payés par les étudiants résidents du Québec.

Pour les étudiants CNRQ, les droits de scolarité sont exigés de manière à ce que ceux-ci soient globalement comparables aux droits en vigueur dans les autres universités canadiennes. Les droits de scolarité sont indexés annuellement par un facteur qui permet de les maintenir à un niveau comparable à la moyenne canadienne.

Pour les étudiants étrangers, les droits de scolarité exigés sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglémenté.

Les droits de scolarité du volet réglementé⁶ sont composés de deux éléments, soit les droits qu'acquittent l'ensemble des étudiants et un montant forfaitaire. Ces deux éléments sont déterminés par le gouvernement.

Les droits de scolarité du volet déréglémenté concernent les programmes aux premier et deuxième cycles, exception faite des droits payés par les étudiants inscrits à la maîtrise dans les formations orientées vers la recherche. Les droits de scolarité et le montant forfaitaire sont fixés directement par les universités.

À partir de l'automne 2024, un tarif plancher est établi pour tous les étudiants non québécois inscrits au premier cycle et au deuxième cycle de type professionnel⁷. Le tarif minimum pour les étudiants CNRQ est augmenté à 12 360,00 \$ et celui pour les étudiants étrangers est augmenté à 21 236,40 \$. En sus de ces montants forfaitaires déterminés par le gouvernement, les universités peuvent exiger un montant discrétionnaire additionnel des étudiants CNRQ et étranger de premier cycle et de deuxième cycle de type professionnel assujettis à ces montants forfaitaires. Toutefois, les étudiants CNRQ qui choisissent d'étudier dans un programme offert en français dans une université francophone ne sont pas assujettis à la nouvelle tarification applicable à compter de l'automne 2024. D'autres exemptions peuvent s'appliquer.

Les frais institutionnels obligatoires, qui incluent notamment les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants, sont fixés par les universités. Toutefois, les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Enseignement supérieur balisent la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

⁶ Le volet réglementé couvre toutes les maîtrises dans les formations orientées vers la recherche et tout le troisième cycle.

⁷ Les étudiants non québécois inscrits dans des programmes au 2^e cycle (orientés vers la recherche) et au 3^e cycle ne sont pas touchés par ces changements.

□ Informations additionnelles sur le financement des établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau public, offre aux élèves québécois une éducation gratuite au niveau préscolaire ainsi qu'un enseignement gratuit aux niveaux primaire, secondaire et collégial.

Les services d'éducation sont aussi offerts par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec.

Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus.

Les revenus de tarification de ces établissements privés ne sont pas inclus dans le tableau 9 et le tableau 10, qui présentent uniquement les données du réseau public.

La contribution du gouvernement du Québec aux établissements d'enseignement privés subventionnés représente 44 % du financement aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire et 40 % au niveau collégial.

TABLEAU 11

Financement des établissements d'enseignement privés subventionnés – 2023-2024

	Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		Enseignement collégial	
	En M\$	Proportion	En M\$	Proportion
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	556	29 %	184	48 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	427	22 %	33	9 %
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	983	51 %	217	57 %
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	862	44 %	152	40 %
Autres revenus ⁽²⁾	102	5 %	12	3 %
FINANCEMENT TOTAL	1 947	100 %	381	100 %

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Cette catégorie inclut notamment les dons et les revenus de placement.
Sources : Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur.

2.5 Services de garde à contribution réduite

En 2023-2024, les contributions parentales provenant des places à contribution réduite totalisent 474 millions de dollars.

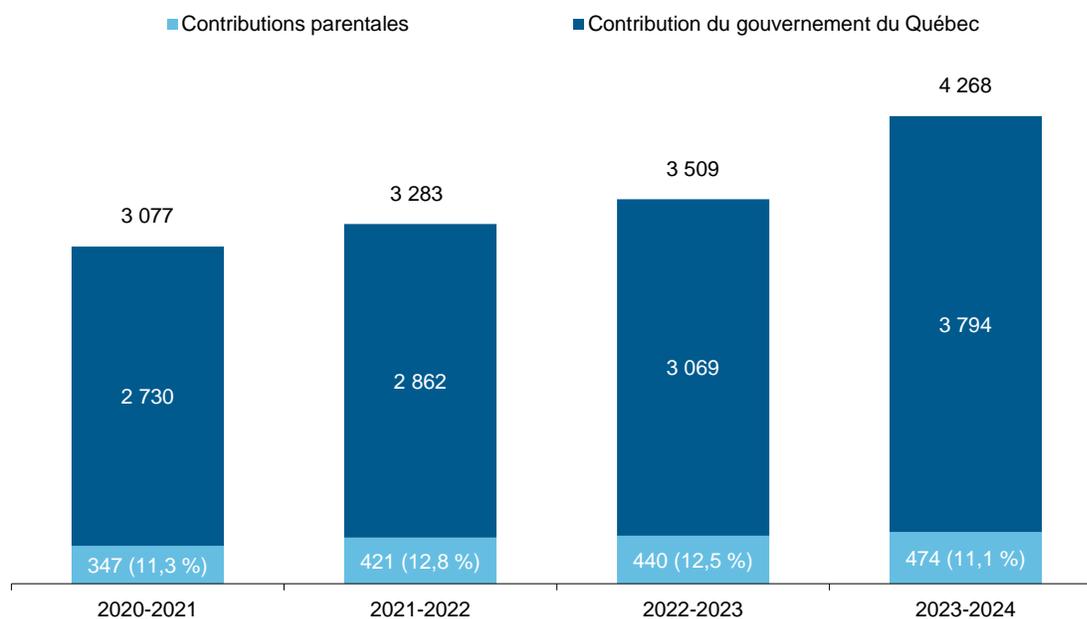
La proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par les contributions parentales est passée de 12,5 % en 2022-2023 à 11,1 % en 2023-2024.

Cette diminution s'explique par la hausse importante de la contribution gouvernementale, en 2023-2024, pour les subventions accordées aux centres de la petite enfance et aux garderies, en raison principalement de la création de nouvelles places dans le réseau et par l'attribution de nouvelles places subventionnées aux responsables de services de garde en milieu familial.

GRAPHIQUE 11

Financement des services de garde à contribution réduite

(en millions de dollars, sauf indication contraire)



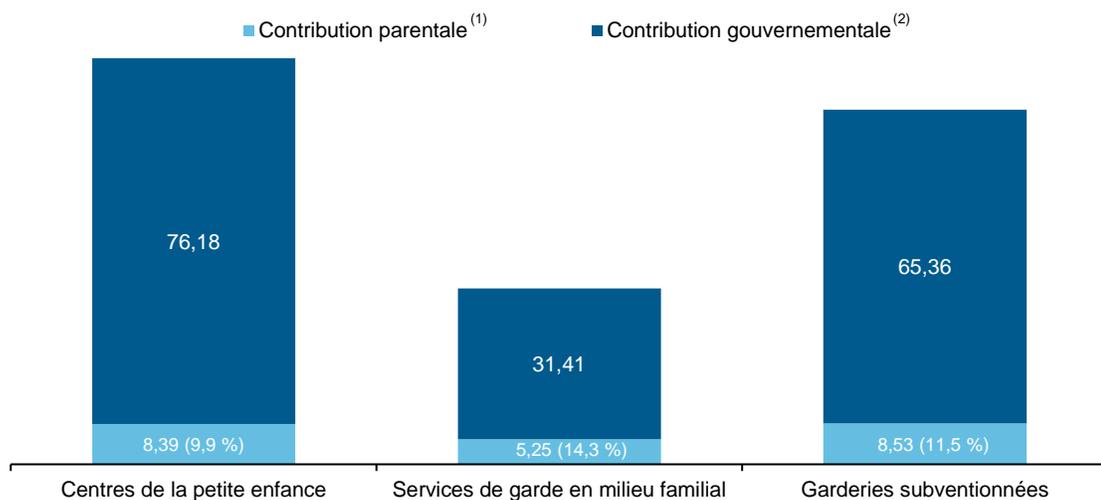
Sources : Ministère de la Famille et ministère des Finances.

Pour l'année 2023-2024, la contribution quotidienne moyenne d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représente 9,9 % du financement total, comparativement à 14,3 % dans une garderie en milieu familial et à 11,5 % dans une garderie subventionnée.

GRAPHIQUE 12

Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée – 2023-2024

(en dollars, sauf indication contraire)



Note : Le nombre de places annualisées tient compte des modifications apportées en cours d'exercice financier au nombre de places subventionnées.

(1) Il s'agit de la contribution parentale moyenne puisqu'une partie des parents, soit ceux recevant de l'aide de dernier recours, sont exemptés du paiement de la contribution parentale.

(2) La contribution gouvernementale inclut l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées, ainsi que les assurances collectives et les congés de maternité.

Source : Ministère de la Famille.

☐ Indexation annuelle des tarifs

Les tarifs de garde sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année. Le taux d'indexation est déterminé selon le plus élevé des taux suivants :

- le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs, établi pour quatre exercices financiers dont le plus récent se termine le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier;
- le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier.

Le tarif quotidien d'un service de garde à contribution réduite est passé de 8,85 \$ en 2023 à 9,10 \$ en 2024.

Il est à noter que les tarifs de garde à contribution réduite sont assujettis à un plafonnement de 3 % en vertu de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

2.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élèvent à 9,1 milliards de dollars en 2023-2024.

TABLEAU 12

Revenus des régimes d'assurance

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST) ⁽¹⁾	2 944	3 264	3 423	2 944
Assurance automobile (SAAQ) ⁽¹⁾	993	1 031	773	628
Assurance parentale ⁽¹⁾	2 187	2 406	2 678	2 806
Assurance médicaments	2 249	2 706	2 738	2 611
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	88	92	69	87
Fonds d'assurance récolte	27	32	42	53
TOTAL	8 489	9 531	9 722	9 129

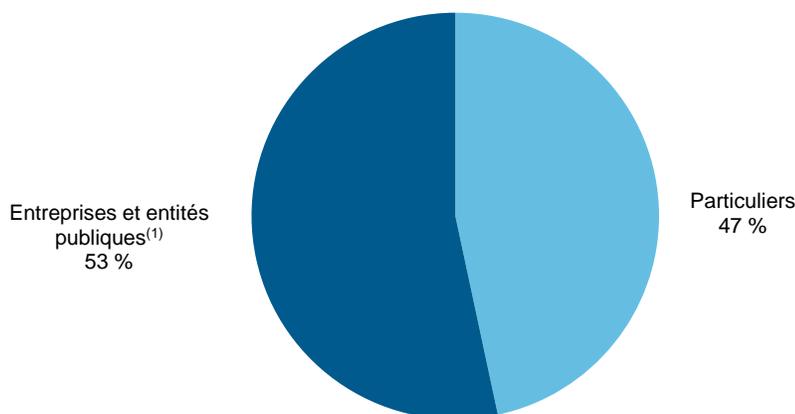
(1) Les exercices financiers de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et du Régime québécois d'assurance parentale se terminent le 31 décembre.

■ Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2023-2024, les revenus des différents programmes d'assurance proviennent à 53 % des entreprises et des entités publiques et à 47 % des particuliers.

GRAPHIQUE 13

Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2023-2024



(1) Cette catégorie inclut les contributions du gouvernement du Québec à titre d'employeur au régime d'assurance administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et à l'assurance parentale, et les contributions des entités du gouvernement du Québec au régime d'assurance automobile.

❑ Assurance santé et sécurité du travail

Le régime québécois de santé et sécurité du travail permet d'indemniser notamment les victimes d'une lésion professionnelle.

Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime.

Le régime québécois de santé et sécurité du travail doit financer ses services par les cotisations. Ainsi, les coûts de la prestation de ses services et les tarifs (cotisations) qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles.

Le taux moyen des cotisations à la CNESST est fixé chaque année. Ce taux s'élève à 1,50 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable en 2023, comparativement à 1,67 \$ en 2022. Il s'agit du plus bas taux depuis l'introduction de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, en 1985.

La baisse des revenus de cotisations de 479 millions de dollars s'explique principalement par la baisse du taux moyen de cotisations, qui a procuré des économies de 335 millions de dollars pour les entreprises du Québec.

En 2023-2024, le Fonds de la santé et de la sécurité du travail a enregistré un déficit de 852 millions de dollars.

TABLEAU 13

Fonds de la santé et de la sécurité du travail

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Activités d'assurance				
Cotisations au régime	2 944	3 264	3 423	2 944
Charges afférentes aux activités d'assurance	nd	nd	-3 643	-3 795
	nd	nd	-220	-851
Activités d'investissement et autres				
Revenus (pertes) de placement et autres	1 132	2 129	-1 326	1 586
Revenus (charges) d'intérêts sur cotisation	nd	nd	8	-26
Revenus financiers (charges financières) d'assurance	nd	nd	2 668	-1 561
	nd	nd	1 349	-1
Excédent (déficit)	286	1 146	1 129	-852
Effet de l'adoption de la norme IFRS 17	nd	nd	-4 543	—
Excédent (déficit) cumulé	2 452	3 598	184	-668

Notes : L'exercice financier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) se termine le 31 décembre.

Les données pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 ne comprennent pas l'effet de l'adoption de la norme IFRS 17 (Contrats d'assurance), puisque l'information sur cet effet n'est pas disponible.

❑ Assurance automobile

Le régime public d'assurance automobile du Québec protège tous les Québécois qui sont victimes d'un accident de la route. Ce régime offre des indemnités en cas de blessures ou de décès résultant d'un accident qui s'est produit au Québec ou ailleurs dans le monde.

Le Fonds d'assurance automobile du Québec, administré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime. Le régime doit se financer à même les cotisations, qui sont déterminées sur la base d'évaluations actuarielles.

La SAAQ ajuste les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime et l'évolution des facteurs à incidence financière, tels que le bilan routier et les fluctuations économiques et financières.

En 2023-2024, le Fonds d'assurance automobile du Québec a enregistré un déficit de 125 millions de dollars. Le déficit est principalement attribuable au congé de paiement de la contribution d'assurance accordé aux titulaires de permis de conduire en 2023.

Par ailleurs, la SAAQ a annoncé, le 20 décembre 2024, un congé de paiement de la contribution d'assurance pour 2025 pour les détenteurs de permis de conduire, s'ajoutant à ceux annoncés pour 2022 à 2024. Ces congés de paiement permettront aux citoyens d'économiser près de 2,4 milliards de dollars sur quatre ans.

TABLEAU 14

Fonds d'assurance automobile du Québec

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Activités d'assurance				
Cotisations au régime	993	1 031	773	628
Charges des activités d'assurance	nd	nd	-2 122	-673
	nd	nd	-1 349	-45
Activités d'investissement et autres				
Revenus (pertes) de placements et autres revenus	787	1 672	-702	928
Revenus financiers (charges financières) d'assurance	nd	nd	1 502	-909
Charges	nd	nd	78	99
	nd	nd	722	-80
Excédent (déficit)	699	1 179	-627	-125
Effet de l'adoption de la norme IFRS 17	nd	nd	-2 209	—
Excédent (déficit) cumulé	4 958	6 137	3 301	3 176

Notes : L'exercice financier de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) se termine le 31 décembre.

Les données pour les exercices 2020-2021 et 2021-2022 ne comprennent pas l'effet de l'adoption de la norme IFRS 17 (Contrats d'assurance), puisque l'information sur cet effet n'est pas disponible.

□ Assurance parentale

Depuis 2006, le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption.

En 2023-2024, les cotisations au régime se sont élevées à 2,8 milliards de dollars, soit une hausse de 128 millions de dollars, qui est due notamment à la hausse des cotisations maximales.

En 2023-2024, le régime a enregistré un excédent de 206 millions de dollars. Les taux de cotisation sont demeurés les mêmes depuis 2020. Pour 2020 à 2023, ils s'établissent à :

- 0,494 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs salariés;
- 0,692 % du salaire admissible pour les employeurs;
- 0,878 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs autonomes.

TABLEAU 15

Régime québécois d'assurance parentale

(en millions de dollars)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Cotisations au régime	2 187	2 406	2 678	2 806
Autres revenus ⁽¹⁾	12	143	-28	42
TOTAL DES REVENUS	2 199	2 550	2 650	2 847
Dépenses	2 196	2 641	2 695	2 642
Excédent (déficit)	3	-92	-45	206
Excédent (déficit) cumulé	511	420	374	580

Note : L'exercice financier du Régime québécois d'assurance parentale se termine le 31 décembre.

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et les produits nets de placements. L'exercice 2021-2022 comprend une contribution spéciale de 130,3 M\$ du gouvernement fédéral liée à une mesure temporaire adoptée dans le contexte de la COVID-19.

❑ Assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1^{er} janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes du régime public d'assurance médicaments du Québec et les contributions des assurés à ce même régime (franchises et coassurances) sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés est passée de 54,4 % à 50,2 % entre 2022-2023 et 2023-2024.

Il est à noter que l'ensemble des personnes inscrites au régime public d'assurance médicaments ont bénéficié d'un gel de la prime annuelle pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Ce gel s'explique notamment par les économies engendrées par la négociation d'ententes d'inscription avec les fabricants.

TABLEAU 16

Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Primes	1 243	1 648	1 659	1 503
Franchises et coassurances	1 006	1 058	1 079	1 108
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	2 249	2 706	2 738	2 611
Coût pour le gouvernement	2 612	2 424	2 295	2 591
COÛT TOTAL DU RÉGIME	4 861	5 130	5 033	5 202
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	46,3 %	52,8 %	54,4 %	50,2 %

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. En 2023-2024, les personnes âgées de 65 ans ou plus et les autres adhérents assument respectivement 47,9 % et 88,7 % des coûts de leurs médicaments.

TABLEAU 17

Financement du régime public d'assurance médicaments par type d'adhérents en 2023-2024

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres adhérents	Total
Primes	0	885	618	1 503
Franchises et coassurances	0	830	278	1 108
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	0	1 715	896	2 611
COÛT TOTAL	611	3 581	1 010	5 202
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	0,0 %	47,9 %	88,7 %	50,2 %

❑ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents.

Ce fonds vise à garantir un revenu annuel net positif aux adhérents. Il a enregistré un déficit de 168 millions de dollars en 2023-2024.

TABLEAU 18

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Contributions des adhérents	88	92	69	87
Contributions de La Financière agricole du Québec ⁽¹⁾	175	146	101	134
TOTAL DES REVENUS	263	238	170	221
Compensations aux adhérents	199	120	287	382
Autres dépenses	2	2	1	7
TOTAL DES DÉPENSES	201	121	288	389
Excédent (déficit)	62	117	-119	-168
Excédent (déficit) cumulé⁽²⁾	-107	10	-109	-277
Contributions des adhérents en pourcentage des revenus totaux	34 %	39 %	41 %	39 %
Contributions de La Financière agricole du Québec en pourcentage des revenus totaux	66 %	61 %	59 %	61 %

(1) Les contributions de La Financière agricole du Québec incluent un versement de 36 M\$ en 2020-2021 à titre de remboursement d'une partie de sa quote-part du déficit cumulé au 31 mars 2010. Ce versement représente le solde de ce déficit.

(2) L'excédent (déficit) cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles prend en compte le résultat d'exercice et les distributions réalisées au cours de l'exercice financier.

□ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine. Il a enregistré un déficit de 48 millions de dollars en 2023-2024.

TABLEAU 19

Fonds d'assurance récolte

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Activités d'assurance				
Contributions des adhérents	27	32	42	53
Contributions de La Financière agricole du Québec ⁽¹⁾	39	46	62	71
Charges afférentes aux activités d'assurance	nd	nd	-55	-188
	nd	nd	49	-64
Activités d'investissement et autres				
Revenus (pertes) de placements et autres	38	4	3	16
	38	4	3	16
Excédent (déficit)	-25	-21	53	-48
Effet de l'adoption de la norme IFRS 17	nd	nd	-10	—
Excédent (déficit) cumulé	252	231	274	226

Note : Les données pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024 sont présentées selon la nouvelle norme comptable IFRS 17 (Contrats d'assurance). Pour les exercices antérieurs, le retraitement des données selon la nouvelle norme n'est pas disponible.

(1) La nouvelle norme IFRS 17 ne présente plus distinctement les contributions. Pour les fins du rapport, la contribution de La Financière agricole du Québec est celle présentée dans ses états financiers, et la contribution des adhérents est calculée par différence.

2.7 Revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec

Les revenus de la vente d'électricité au Québec s'élèvent à 13,5 milliards de dollars en 2023, ce qui correspond à une hausse de 284 millions de dollars, soit 2,1 %, par rapport à 2022.

Cette augmentation est le résultat d'une combinaison de facteurs, notamment par l'accroissement de la demande de base en énergie, la variation des cours de l'aluminium affectant les produits associés à certains contrats spéciaux, ainsi que l'indexation tarifaire. En contrepartie, l'effet des températures plus douces au premier trimestre a eu une incidence défavorable sur les résultats.

TABLEAU 20

Vente totale d'électricité au Québec par secteur

(en millions de dollars)

	2020	2021	2022	2023
Résidentiel	5 535	5 522	5 974	5 852
Commercial, institutionnel et petits industriels	3 853	3 957	4 205	4 406
Grands clients industriels et autres	2 541	2 840	3 052	3 257
TOTAL	11 929	12 319	13 231	13 515

Note : Les données sont présentées par année civile.

Source : Rapport annuel 2023 d'Hydro-Québec.

❑ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec aux consommateurs. Ces tarifs sont établis selon la méthode du coût de service. Cette méthode prévoit quatre composantes, soit :

- les coûts de fourniture d'électricité produite par Hydro-Québec ou achetée à d'autres fournisseurs;
- les coûts de transport de cette électricité;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

À la suite de l'adoption, en décembre 2019, de la Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, la Régie fixera les nouveaux tarifs de distribution d'électricité ou modifiera les tarifs existants tous les cinq ans à compter du 1^{er} avril 2025. Dans l'intervalle, il est prévu que ces tarifs, après avoir été gelés en 2021-2022, soient indexés chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

La Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité est en vigueur depuis le 16 février 2023. En vertu de cette loi, la hausse du prix des tarifs domestiques ne pourra pas dépasser 3 %, soit le taux supérieur actuel de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada, à l'exception des années où la Régie de l'énergie fixe les tarifs.

TABLEAU 21

Processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

2020	2021-2024	2025	2026-2029
Gel tarifaire	Indexation en fonction de l'inflation ⁽¹⁾	Établissement des tarifs par la Régie de l'énergie en fonction du coût du service ⁽²⁾	Indexation en fonction de l'inflation ⁽¹⁾

Note : À l'exclusion du tarif industriel de grande puissance (tarif L).

(1) L'indexation des tarifs domestiques est plafonnée au taux supérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada à compter du 1^{er} avril 2023.

(2) Dans sa décision rendue le 6 mars 2025, la Régie de l'énergie a établi que la hausse tarifaire pour l'année 2025-2026 est de 3,6 % pour les clients résidentiels aux tarifs domestiques. Toutefois, le gouvernement a décidé, par le décret 464-2025 du 26 mars 2025, de limiter la hausse à 3 % pour l'année tarifaire commençant le 1^{er} avril 2025 et se terminant le 31 mars 2026.

Finalement, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

3. MESURES POUR LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

❑ Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- l'Allocation famille, qui améliore le revenu des familles, particulièrement celles à faible ou à moyen revenu;
- les primes au travail (prime générale, prime adaptée et supplément à la prime au travail), qui encouragent les prestataires des programmes d'assistance sociale à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité, qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible ou à moyen revenu, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente du Québec et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- le montant pour le soutien des aînés, pour les contribuables de 70 ans ou plus;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

❑ Mesures spécifiques destinées à compenser les ménages à faible revenu

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'assistance sociale pour couvrir certains frais médicaux⁸.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À ceci s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen⁹.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou du programme Supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à leurs frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus dans le loyer, il est en partie assumé par le programme¹⁰.

De plus, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. Depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont haussés selon le pourcentage correspondant à celui de la hausse effective du taux général du salaire minimum. Cela permet d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Enfin, le gouvernement augmente régulièrement le salaire minimum.

TABLEAU 22

Historique du salaire minimum (en dollars)

	Taux horaire	Hausse annuelle
1 ^{er} mai 2025	16,10	0,35
1 ^{er} mai 2024	15,75	0,50
1 ^{er} mai 2023	15,25	1,00
1 ^{er} mai 2022	14,25	0,75
1 ^{er} mai 2021	13,50	0,40
1 ^{er} mai 2020	13,10	0,60

Note : Le salaire minimum considéré correspond au taux général.
Sources : Règlement sur les normes du travail et ministère des Finances.

⁸ Ces frais sont, par exemple, liés au transport par ambulance, aux orthèses, aux prothèses, aux lunettes et aux lentilles.

⁹ Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

¹⁰ Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

TABLEAU 23

Synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu

Mesures compensatoires	
Réseau de la santé	<ul style="list-style-type: none"> – Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale – Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux
Réseaux de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> – Aide financière aux études – Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen – Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> – Programme Supplément au loyer – Habitations à loyer modique (HLM) – Programme Allocation-logement
Services de garde à contribution réduite	<ul style="list-style-type: none"> – Aucune contribution pour les prestataires des programmes d'assistance sociale
Transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> – Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Régime public d'assurance médicaments	<ul style="list-style-type: none"> – Gratuité des médicaments prescrits pour les prestataires des programmes d'assistance sociale – Prime établie en fonction du revenu familial – Carnet de réclamation pour les travailleurs qui ont quitté les programmes d'assistance sociale – Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées de 65 ans ou plus recevant au moins 94 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> – Primes au travail – Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles – Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés – Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité – Montant pour le soutien des aînés – Indexation du régime d'imposition des particuliers
Autres mesures d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> – Bonification du salaire minimum – Indexation des prestations des programmes d'assistance sociale – Aide juridique

TABLEAU 24

Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu

(en millions de dollars)

Mesures compensatoires	2023 ^P
Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles	
– Allocation famille	3 290
– Supplément pour enfant handicapé	127
– Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	62
– Supplément pour l'achat de fournitures scolaires	135
Primes au travail	
– Générale	285
– Adaptée	19
– Supplément aux prestataires d'assistance sociale	2
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	658
Montant pour le soutien des aînés	1 700
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 759
Indexation du régime d'imposition des particuliers	2 152
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'assistance sociale ⁽¹⁾	73
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux	
– Frais médicaux	1 141
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	5
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	38
Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	71
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	12
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen ⁽²⁾	85
Programme Allocation-logement ⁽¹⁾	204
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux prestataires d'assistance sociale	12
Indexation des prestations d'assistance sociale	105

P : Projections.

(1) Pour l'année financière 2023-2024.

(2) En 2023, ce montant exclut une somme de 21 M\$ pour le transfert du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen aux parents et aux grands-parents.

4. COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES REVENUS DE TARIFICATION

Cette section présente, à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada, une comparaison du portrait global des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux ainsi que par les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec par rapport à ceux des autres provinces canadiennes.

□ Portrait de la tarification au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

La comparaison des données indique que la tarification dans les autres provinces canadiennes, prises globalement, est en moyenne plus élevée qu'au Québec.

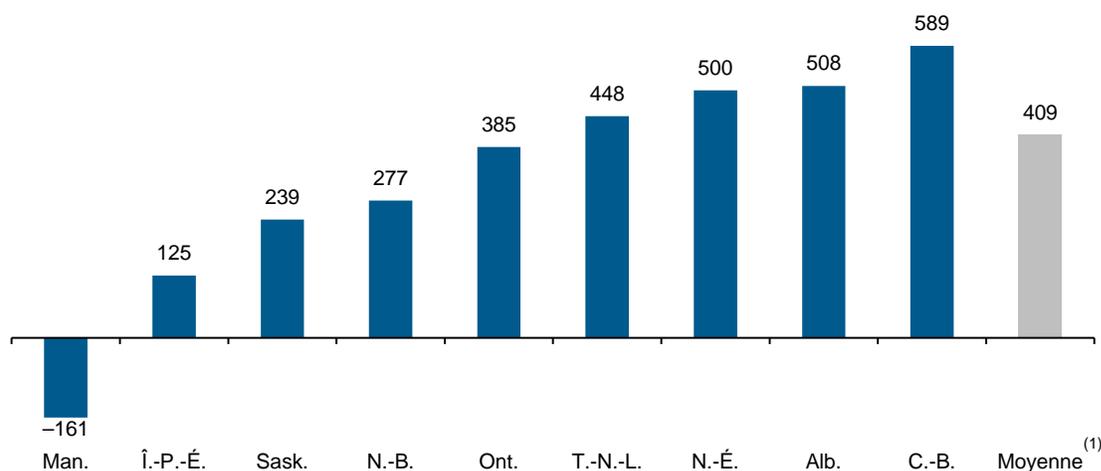
En 2023-2024, la tarification par habitant au Québec est la deuxième plus basse au Canada, après celle du Manitoba.

Les revenus de tarification dans les autres provinces sont supérieurs, en moyenne, de 409 \$ par habitant en comparaison avec ceux observés au Québec.

GRAPHIQUE 14

Écarts des revenus de tarification par habitant – Autres provinces canadiennes en comparaison avec le Québec, 2023-2024

(en dollars par habitant)



Notes : Il s'agit de la tarification des ministères et organismes et des réseaux de la santé et de l'éducation.

Un montant positif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée.

(1) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances; écarts calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Il est à noter que cette comparaison ne tient pas compte des cotisations aux régimes publics d'assurance, puisque le Québec offre une couverture plus large que celles des autres provinces et qu'il s'agit d'un domaine où les comparaisons se butent à des difficultés méthodologiques.

Également, les revenus de redevances ne sont pas pris en compte, en raison des différences contextuelles importantes qui peuvent exister entre les provinces.

Par ailleurs, la tarification des services de garde n'a pas été considérée, étant donné les différences importantes dans les mesures d'accessibilité aux services de garde mises en place dans les provinces canadiennes.

Toutefois, depuis 2021, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec les provinces afin de les appuyer dans la mise en place de services de garde à 10 \$ par jour d'ici 2025-2026. Le Québec, pour sa part, a conclu une entente asymétrique puisqu'il possède déjà depuis 1997 son propre système de services de garde à contribution réduite.

❑ Écarts des revenus de tarification par habitant du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

Les écarts de tarification entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont principalement attribuables à la tarification dans les réseaux de l'éducation et de la santé. Plus particulièrement, en 2023-2024 :

- les revenus de tarification des réseaux de l'éducation du Québec sont en moyenne inférieurs de 450 \$ par habitant par rapport aux autres provinces. Cet écart est attribuable aux revenus provenant des frais de scolarité, qui sont plus faibles au Québec que dans les autres provinces canadiennes;
- les revenus de tarification du réseau de la santé du Québec sont en moyenne inférieurs de 37 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux du Québec sont en moyenne supérieurs de 78 \$ par habitant par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 25

Écarts détaillés des revenus de tarification par habitant – Autres provinces canadiennes en comparaison avec le Québec, 2023-2024

(en dollars par habitant)

	Réseaux de l'éducation	Réseau de la santé	Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽¹⁾	Total
Alberta	147	-194	556	508
Colombie-Britannique	323	209	57	589
Île-du-Prince-Édouard	349	-227	3	125
Manitoba	80	-42	-198	-161
Nouveau-Brunswick ⁽²⁾	13	145	119	277
Nouvelle-Écosse	472	-97	124	500
Ontario	681	55	-351	385
Saskatchewan	145	-73	167	239
Terre-Neuve-et-Labrador	48	426	-27	448
Moyenne canadienne⁽³⁾	450	37	-78	409

Note : Un montant positif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée.

(1) Cette catégorie exclut les revenus de redevances.

(2) Les données sur l'éducation primaire et secondaire du Nouveau-Brunswick sont incluses dans les données des ministères, des organismes et des fonds spéciaux plutôt que dans les données sur les réseaux de l'éducation.

(3) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances; écarts calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Méthodologie

La comparaison présentée précédemment est réalisée sur la base des écarts de tarification, en dollars par habitant, entre les autres provinces canadiennes et le Québec, à l'aide des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Les SFPC intègrent les données financières des gouvernements provinciaux dans un cadre comptable bien défini qui permet de les comparer. Ces données diffèrent de celles du *Rapport sur le financement des services publics*, notamment en raison d'une classification différente des revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux et du fait qu'elles ne sont pas pleinement consolidées. En effet, certains revenus de tarification présentés dans le *Rapport sur le financement des services publics* sont comptabilisés comme faisant partie des revenus d'impôts ou de taxes dans les SFPC.

Cette comparaison interprovinciale permet de constater que les revenus de tarification par habitant au Québec sont moins élevés que dans les autres provinces canadiennes. Il est important de préciser que cette comparaison globale ne permet pas d'analyser les particularités propres à chaque bien ou service tarifé. L'objectif de cette comparaison est d'illustrer les écarts entre les revenus de tarification prélevés par les différentes provinces canadiennes.

Les écarts de tarification entre les provinces canadiennes peuvent être attribuables à divers facteurs économiques et politiques, comme :

- les différences dans le panier de services offerts;
- les différences dans le pouvoir d'achat et le coût de la vie;
- les décisions gouvernementales relatives au recours à la tarification pour le financement des services publics.

ANNEXE I : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, à l'exception des organismes suivants, dont les données sont présentées séparément :

- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Commission des transports du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Office de la protection du consommateur;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Sûreté du Québec;
- Tribunal administratif du logement.

Légende
<p>La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :</p> <ul style="list-style-type: none">– en fonction du coût des services (CS). Pour les besoins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestation sont connus, comme l'exige la Politique de financement des services publics, et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements;– selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG);– par décision administrative (DA). La mention « décision administrative » est utilisée pour les tarifs pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service. <p>Ces annexes ne prennent pas en compte les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$.</p> <p>Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'est pas en application au cours de l'année concernée.</p> <p>La mention « nd » indique que la donnée n'est pas disponible.</p> <p>La mention « s. o. » indique que la donnée ne s'applique pas. Elle est utilisée pour les coûts et les niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.</p>

Affaires municipales et Habitation
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT							
Droits et permis							
Frais exigibles par le Tribunal administratif du logement	6 068	24 168	25 %	7 648	27 852	27 %	CS
Sous-total	6 068	24 168	25 %	7 648	27 852	27 %	
Vente de biens et services							
Photocopie de documents	16	16	100 %	20	20	100 %	CS
Sous-total	16	16	100 %	20	20	100 %	
TOTAL	6 084	24 183	25 %	7 667	27 872	28 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Abattoir et atelier	345	861	40 %	287	785	37 %	CS
Études de dossiers	1 675	4 186	40 %	1 670	4 575	37 %	CS
Inséminateurs	27	67	40 %	30	83	37 %	CS
Mise en marché	139	348	40 %	119	326	37 %	CS
Pêche commerciale	77	69	111 %	84	103	82 %	CS
Préparation ou mise en conserve du poisson	96	241	40 %	81	223	37 %	CS
Propriétaire ou gardien de chats ou chiens	132	330	40 %	112	308	37 %	CS
Restauration et vente au détail d'aliments	14 587	36 466	40 %	14 689	40 244	37 %	CS
Transport de lait	130	326	40 %	100	274	37 %	CS
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	29	73	40 %	22	59	37 %	CS
Ventes à l'encan	4	9	40 %	4	11	37 %	CS
Sous-total	17 240	42 977	40 %	17 198	46 990	37 %	
Vente de biens et services							
Cale de halage	69	158	44 %	68	236	29 %	CS
Eau	82	269	30 %	69	461	15 %	CS
Laboratoire de santé animale	1 483	2 442	s. o.	1 241	2 914	s. o.	MAG
Location de terrains et bâtisses	51	100	51 %	1 093	1 302	84 %	CS
Sous-total	1 685	2 968	s. o.	2 471	4 912	s. o.	
TOTAL	18 925	45 945	41 %	19 669	51 902	38 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Actes déclaratoires	163	2 846	6 %	152	1 288	12 %	CS
Attestations – LPTAA ⁽¹⁾	24	356	7 %	15	82	18 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	485	8 183	6 %	508	4 051	13 %	CS
Enlèvement du sol arable	15	237	6 %	0	0	s. o.	CS
Études de dossiers	13	237	5 %	11	83	13 %	CS
Sous-total	700	11 859	6 %	685	5 505	12 %	
Vente de biens et services							
Photocopie de documents	0	0	s. o.	3	45	6 %	CS
Sous-total	0	0	s. o.	3	45	6 %	
TOTAL	700	11 859	6 %	688	5 550	12 %	
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Commercialisation des grains	274	2 332	12 %	278	3 615	8 %	CS
Études de dossiers	15	129	12 %	14	185	8 %	CS
Mise en marché	2	14	12 %	2	26	8 %	CS
Ventes à l'encan	1	10	12 %	1	12	8 %	CS
Sous-total	292	2 484	12 %	295	3 838	8 %	
Vente de biens et services							
Aide technique et soutien	0	4	12 %	1	6	8 %	CS
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	201	1 713	12 %	—	—	s. o.	CS
Cotisations – Surveillance des quotas, producteurs de volailles	28	235	12 %	21	273	8 %	CS
Cours	10	88	12 %	38	488	8 %	CS
Inspection des grains	3	28	12 %	3	41	8 %	CS
Photocopie de documents	12	98	12 %	38	499	8 %	CS
Sous-total	254	2 166	12 %	101	1 307	8 %	
TOTAL	546	4 650	12 %	396	5 145	8 %	
TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	20 171	62 454	32 %	20 753	62 596	33 %	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Assemblée nationale
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Boutique de l'Assemblée nationale	408	268	s. o.	489	281	s. o.	MAG
Vente de biens et services divers	2 324	2 606	s. o.	2 706	2 836	s. o.	MAG
Sous-total	2 733	2 873	s. o.	3 195	3 116	s. o.	
TOTAL	2 733	2 873	s. o.	3 195	3 116	s. o.	

Conseil exécutif
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Matériel et fournitures	1	1	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	1	1	100 %	1	1	100 %	
TOTAL	1	1	100 %	1	1	100 %	

Culture et Communications

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Distribution et projection – Films et matériel vidéo	412	527	s. o.	505	663	s. o.	MAG
Examen de films et de demandes de permis	521	665	s. o.	492	646	s. o.	MAG
Sous-total	933	1 192	s. o.	997	1 309	s. o.	
Vente de biens et services							
Centre de conservation	585	485	121 %	650	624	104 %	CS
Location de locaux	852	852	s. o.	917	917	s. o.	MAG
Matériel vidéo – Recettes	962	1 229	78 %	753	989	76 %	CS
Sous-total	2 400	2 566	s. o.	2 320	2 530	s. o.	
TOTAL	3 333	3 758	s. o.	3 317	3 839	s. o.	

Économie, Innovation et Énergie

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Étude de dossiers	24	142	s. o.	39	144	s. o.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	118	330	36 %	132	234	57 %	CS
Sous-total	142	472	s. o.	171	377	s. o.	
Vente de biens et services							
Frais de vente et de location de terrains	6	nd	nd	2	nd	nd	DA
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	635	nd	nd	542	nd	nd	DA
Location et concession	103	nd	nd	107	nd	nd	DA
Régime des eaux	1 362	nd	nd	1 650	nd	nd	DA
	2 105	nd	nd	2 301	nd	nd	
TOTAL	2 247	nd	nd	2 472	nd	nd	

Éducation

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	1	10	14 %	1	5	14 %	CS
Sous-total	1	10	14 %	1	5	14 %	
TOTAL	1	10	14 %	1	5	14 %	

Emploi et Solidarité sociale

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Création et modification de personnes morales ⁽¹⁾	19 178	nd	nd	19 933	nd	nd	DA
Publicité légale des entreprises ^{(1),(2)}	70 586	nd	nd	74 382	nd	nd	DA
Sous-total	89 764	nd	nd	94 315	nd	nd	
Vente de biens et services							
Frais de perception	1 286	1 286	100 %	1 433	1 433	100 %	CS
Photocopie de documents	1 042	nd	nd	1 030	nd	nd	DA
Sous-total	2 329	nd	nd	2 464	nd	nd	
TOTAL	92 093	nd	nd	96 779	nd	nd	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales ainsi qu'à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Cette catégorie inclut les revenus perçus par Revenu Québec au moment de la déclaration de revenus des sociétés.

Enseignement supérieur (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	1	5	14 %	0	3	16 %	CS
Sous-total	1	5	14 %	0	3	16 %	
Vente de biens et services							
Frais de révision d'examens	1	15	8 %	1	14	7 %	CS
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	5 531	5 749	96 %	4 112	5 522	74 %	CS
Sous-total	5 532	5 764	96 %	4 113	5 536	74 %	
TOTAL	5 532	5 769	96 %	4 113	5 538	74 %	

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits pour activités commerciales	1 226	2 000	s. o.	1 268	2 068	s. o.	MAG
Études de dossiers	486	2 030	24 %	475	1 987	24 %	CS
Permis commerciaux et particuliers	293	170	s. o.	236	137	s. o.	MAG
Permis de chasse, de pêche et de piégeage	37 523	22 971	s. o.	38 686	nd	nd	MAG
Sous-total	39 528	27 171	s. o.	40 665	4 192	s. o.	
Vente de biens et services							
Location et concession	43	nd	nd	39	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	0	nd	nd	1	nd	nd	DA
Sous-total	43	nd	nd	40	nd	nd	
TOTAL	39 572	27 171	s. o.	40 704	4 192	s. o.	

Famille

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Études de dossiers	653	1 227	53 %	770	1 435	54 %	CS
Sous-total	653	1 227	53 %	770	1 435	54 %	
TOTAL	653	1 227	53 %	770	1 435	54 %	
CURATEUR PUBLIC							
Droits et permis							
Honoraires – Dossiers publics	17 408	77 320	23 %	20 264	82 005	25 %	CS
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	5 220	270	s. o.	6 172	270	s. o.	MAG
Sous-total	22 627	77 590	s. o.	26 437	82 274	s. o.	
TOTAL	22 627	77 590	s. o.	26 437	82 274	s. o.	
TOTAL – FAMILLE	23 280	78 817	s. o.	27 206	83 709	s. o.	

Finances

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Service de repas lors de la séance du huis clos	28	41	69 %	42	52	82 %	CS
Sous-total	28	41	69 %	42	52	82 %	
Redevances							
Exploitation minière ⁽¹⁾	—	—	s. o.	373 000	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	—	—	s. o.	373 000	s. o.	s. o.	
TOTAL	17	19	90 %	373 042	52	s. o.	

(1) Il s'agit de revenus confiés au ministre du Revenu, dont les fonctions sont exercées par le ministre des Finances. Le ministre du Revenu est responsable de l'application de la Loi sur l'impôt minier, en vertu de laquelle l'administration de ces revenus est assurée par l'Agence du revenu du Québec. Auparavant, ces revenus étaient comptabilisés dans le Fonds des générations.

Immigration, Francisation et Intégration (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Certificats d'acceptation – Étudiants ⁽¹⁾	17 805	6 913	258 %	24 538	10 073	244 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	14 148	15 861	89 %	13 851	19 053	73 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	14 422	21 998	66 %	32 280	21 477	150 %	CS
Consultant en immigration ⁽¹⁾	549	502	109 %	474	506	94 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	4 727	3 456	137 %	4 639	3 555	131 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire ⁽¹⁾	10 865	7 835	139 %	11 175	10 849	103 %	CS
Sous-total	62 515	56 565	111 %	86 957	65 511	133 %	
Vente de biens et services							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	2 399	8 034	30 %	3 531	9 349	38 %	CS
Sous-total	2 399	8 034	30 %	3 531	9 349	38 %	
TOTAL	64 914	64 599	100 %	90 488	74 860	121 %	

(1) Ces tarifs sont inscrits dans la Loi sur l'immigration au Québec.

Justice

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Vente de biens et services							
Actes judiciaires	36 411	192 831	19 %	41 146	219 756	19 %	CS
Actes juridiques	36 334	134 929	27 %	34 286	220 739	16 %	CS
Formules et documents	346	nd	nd	432	nd	nd	DA
Sous-total	73 091	327 760	22 %	75 864	440 495	17 %	
TOTAL	73 091	327 760	22 %	75 864	440 495	17 %	
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR							
Droits et permis							
Agences de recouvrement de créances	40	161	25 %	47	250	19 %	CS
Agents de voyage	182	508	36 %	630	744	85 %	CS
Certificats d'exemption	81	22	364 %	77	201	38 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	24	25	97 %	33	50	67 %	CS
Commerçants et recycleurs de véhicules routiers	2 128	2 530	84 %	2 428	4 071	60 %	CS
Conseillers en voyage	42	136	31 %	475	186	256 %	CS
Prêteurs d'argent	296	534	55 %	513	458	112 %	CS
Registre des contrats d'arrangements funéraires préalables	1 122	650	173 %	1 211	1 452	83 %	
Représentants d'agent de recouvrement	99	34	288 %	44	21	215 %	CS
Service de règlement de dettes	2	12	20 %	3	49	6 %	CS
Studios de santé	450	528	85 %	708	938	75 %	CS
Vendeurs itinérants	574	500	115 %	646	1 270	51 %	CS
Sous-total	5 039	5 640	89 %	6 814	9 690	70 %	
Vente de biens et services							
Actes juridiques	30	30	100 %	30	30	100 %	CS
Sous-total	30	30	100 %	30	30	100 %	
TOTAL	5 069	5 670	89 %	6 844	9 720	70 %	
TOTAL – JUSTICE	78 160	333 430	23 %	82 708	450 215	18 %	

Personne désignée par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente et d'autres documents	298	1 699	18 %	189	1 077	18 %	CS
Frais relatifs aux opérations bancaires facturés aux entités politiques	70	72	97 %	39	40	96 %	CS
Location d'espaces de stationnement	182	224	81 %	167	224	74 %	CS
Sous-total	549	1 994	28 %	394	1 342	29 %	
TOTAL	549	1 994	28 %	394	1 342	29 %	

Ressources naturelles et Forêts

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Claims ⁽¹⁾	—	—	s. o.	10 596	3 624	s. o.	MAG
Érablières	2 100	1 231	s. o.	450	390	s. o.	MAG
Exploitation par baux ⁽¹⁾	—	—	s. o.	2 055	536	s. o.	MAG
Exploitation – Sable, gravier et autres ⁽¹⁾	—	—	s. o.	5 885	1 499	s. o.	MAG
Usines de transformation du bois	320	165	s. o.	72	55	s. o.	MAG
Autres droits sur la gestion des forêts	9 135	5 715	s. o.	1 726	1 606	s. o.	MAG
Sous-total	11 555	7 111	s. o.	20 785	7 709	s. o.	
Vente de biens et services							
Accès à l'information	1	nd	nd	0	nd	nd	DA
Location et concession	0	nd	s. o.	1	0	s. o.	MAG
Matériel et fournitures	0	nd	nd	380	nd	nd	DA
Protection des forêts ⁽²⁾	–9	nd	nd	1	nd	nd	DA
Sous-total	–8	nd	nd	382	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	211 953	s. o.	s. o.	30 512	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	211 953	s. o.	s. o.	30 512	s. o.	s. o.	
TOTAL	223 500	s. o.	s. o.	51 679	s. o.	s. o.	

(1) Auparavant, ces revenus étaient comptabilisés dans le Fonds des générations.

(2) Dans le budget déposé le 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait progressivement en charge les coûts liés au financement de la protection des forêts. Les revenus négatifs s'expliquent par des ajustements aux contrats d'exercices antérieurs.

Santé et Services sociaux

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Permis pour les centres médicaux spécialisés ⁽¹⁾	2 007	756	266 %	2 065	804	257 %	CS
Sous-total	2 007	756	266 %	2 065	804	257 %	
TOTAL	2 007	756	266 %	2 065	804	257 %	

(1) Il s'agit, entre autres, des permis de laboratoire privé en biologie médicale et en radiologie.

Sécurité publique
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Vente de biens et services							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	1 133	1 133	100 %	1 088	1 088	100 %	CS
Formules et documents	3	3	100 %	4	4	100 %	CS
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	73	73	100 %	63	63	100 %	CS
Location de chambres et pension	3 714	4 897	76 %	3 475	4 254	82 %	CS
Matériel et fournitures	5	5	s. o.	4	4	s. o.	MAG
Recouvrement de tiers	1	1	100 %	0	0	nd	CS
Sous-total	4 929	6 112	81 %	4 635	5 414	86 %	
TOTAL	4 929	6 112	81 %	4 635	5 414	86 %	
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX⁽¹⁾							
Droits et permis							
Appareils d'amusement	112	127	s. o.	234	264	s. o.	MAG
Bingo	835	652	128 %	1 152	1 497	77 %	CS
Concours publicitaires	4 718	1 860	s. o.	2 874	1 119	s. o.	MAG
Courses	61	670	9 %	57	817	7 %	CS
Études de dossiers	3 155	nd	nd	685	nd	nd	DA
Loteries – Tirages ⁽²⁾	498	305	s. o.	796	511	s. o.	MAG
Loteries – Vidéo	6 351	12 420	s. o.	6 298	16 214	s. o.	MAG
Permis d'alcool – Détaillants	12 529	57 965	s. o.	13 161	59 347	s. o.	MAG
Permis d'alcool pour réunion ⁽³⁾	686	2 238	31 %	2 100	3 219	65 %	CS
Production industrielle de boissons	2 130	2 522	84 %	2 470	3 172	78 %	CS
Sports de combat	248	834	30 %	237	1 128	21 %	CS
Sous-total	31 324	79 593	s. o.	30 064	87 287	s. o.	
TOTAL	31 324	79 593	s. o.	30 064	87 287	s. o.	
SÛRETÉ DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Permis d'explosifs et de club de tir à la cible	459	nd	nd	896	nd	nd	DA
Sous-total	459	nd	nd	896	nd	nd	
Vente de biens et services							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	2 097	2 097	100 %	2 194	2 194	100 %	CS
Sous-total	2 097	2 097	100 %	2 194	2 194	100 %	
TOTAL	2 555	nd	nd	3 089	nd	nd	
TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE	38 808	87 801	s. o.	37 787	94 895	s. o.	

(1) Selon les données du rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

(2) Les tarifs relatifs aux licences de tirages sont inscrits dans la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

(3) Les tarifs relatifs aux permis d'alcool sont inscrits dans la Loi sur les permis d'alcool.

Transports et Mobilité durable (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Droits portuaires	1 491	1 936	77 %	1 706	1 986	86 %	CS
Immatriculation pour véhicules hors normes et droits divers ⁽¹⁾	43 968	s. o.	s. o.	46 613	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	45 459	s. o.	s. o.	48 319	s. o.	s. o.	
Vente de biens et services							
Analyse en laboratoire	75	75	100 %	50	50	100 %	CS
Location de terrains et bâtisses	835	835	s. o.	1 121	1 121	s. o.	MAG
Location et développement des ports	433	nd	nd	552	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	30	30	s. o.	41	41	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	3	nd	s. o.	20	0	s. o.	MAG
Sous-total	1 377	940	s. o.	1 783	1 211	s. o.	
TOTAL	46 836	s. o.	s. o.	50 102	s. o.	s. o.	
COMMISSION DES TRANSPORTS							
Droits et permis							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 710	nd	nd	2 802	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	3 200	nd	nd	3 097	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	203	nd	nd	209	nd	nd	CS
Transfert de permis	80	nd	nd	0	nd	nd	CS
Transport commercial public	308	nd	nd	297	nd	nd	CS
Sous-total	6 501	nd	nd	6 405	nd	nd	
Vente de biens et services							
Frais de publication – Demandes de permis	16	nd	nd	44	nd	nd	CS
Matériel et fournitures	24	nd	nd	17	nd	nd	CS
Photocopie de documents	10	nd	nd	7	nd	nd	CS
Sous-total	50	nd	nd	68	nd	nd	
TOTAL	6 551	12 669	52 %	6 473	12 431	52 %	
TOTAL – TRANSPORTS	53 387	s. o.	s. o.	56 575	s. o.	s. o.	

(1) Aucune dépense n'est assumée par le Ministère pour ce revenu de tarification. Le mandataire (Société de l'assurance automobile du Québec) perçoit un montant pour chaque transaction plutôt que de refacturer la prestation du service au Ministère.

ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

Autorité des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Administration des examens et des stages	2 463	4 763	52 %	3 168	4 441	71 %	CS
Analyse des guides de distribution	0	6 357	0 %	0	5 927	0 %	CS
Certification des représentants – Inscription des cabinets	10 403	18 841	55 %	15 644	17 565	89 %	CS
Cotisations annuelles ⁽¹⁾	36 057	35 106	103 %	40 267	41 067	98 %	CS
Financement des sociétés	76 155	36 696	s. o.	62 188	48 648	s. o.	MAG
Informations financières	6 249	15 696	s. o.	5 496	20 671	s. o.	MAG
Inscriptions des firmes en instruments dérivés et en valeurs mobilières	25 813	2 252	s. o.	42 784	2 966	s. o.	MAG
Inspections	473	4 962	s. o.	464	6 534	s. o.	MAG
Permis	20	576	3 %	32	392	8 %	CS
Autres services	16	6 201	0 %	11	5 781	0 %	CS
Sous-total	157 649	131 450	s. o.	170 054	153 992	s. o.	
Vente de biens et services							
Biens et services divers	907	4 234	21 %	926	3 947	23 %	CS
Tarification – Fonds d'assurance-dépôts	59 959	s. o.	s. o.	68 284	s. o.	s. o.	CS
Sous-total	60 866	4 234	s. o.	69 210	3 947	s. o.	
TOTAL	218 515	135 684	s. o.	239 264	157 939	s. o.	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

Autorité des marchés publics (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Autorisations et vérifications en vertu de la LCOP ⁽¹⁾	3 003	4 165	72 %	2 351	5 948	40 %	CS
Sous-total	3 003	4 165	72 %	2 351	5 948	40 %	
TOTAL	3 003	4 165	72 %	2 351	5 948	40 %	

(1) Loi sur les contrats des organismes publics.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces de stationnement	1 183	867	s. o.	1 404	736	s. o.	MAG
Location de salles	474	444	s. o.	470	478	s. o.	MAG
Photocopie de documents	207	191	s. o.	198	175	s. o.	MAG
Autres revenus	28	20	s. o.	31	18	s. o.	MAG
Sous-total	1 892	1 522	s. o.	2 103	1 408	s. o.	
TOTAL	1 892	1 522	s. o.	2 103	1 408	s. o.	

Centre d'acquisitions gouvernementales (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Appels d'offres et acquisitions	4 837	5 832	83 %	8 577	6 872	125 %	CS
Communications	3 766	3 449	109 %	2 069	1 052	197 %	CS
Ressources matérielles	1 094	841	130 %	1 372	1 173	117 %	CS
Sous-total	9 697	10 121	96 %	12 018	9 097	132 %	
TOTAL	9 697	10 121	96 %	12 018	9 097	132 %	

Commission de la capitale nationale du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	39	195	s. o.	46	122	s. o.	MAG
Billetterie	70	309	s. o.	293	446	s. o.	MAG
Revenus de location	2 063	629	s. o.	2 165	917	s. o.	MAG
Sous-total	2 172	1 133	s. o.	2 505	1 484	s. o.	
TOTAL	2 172	1 133	s. o.	2 505	1 484	s. o.	

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces	590	374	s. o.	863	511	s. o.	MAG
Programmes et activités de formation	1 194	33 705	4 %	1 278	38 350	3 %	CS
Sous-total	1 784	34 079	5 %	2 142	38 861	6 %	
TOTAL	1 784	34 079	5 %	2 142	38 861	6 %	

Corporation d'urgences-santé
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Transport ambulancier – Autres	365	2 316	16 %	250	1 707	15 %	CS
Transport ambulancier – Particuliers	8 945	56 744	16 %	8 928	61 060	15 %	CS
Vente de biens et services divers	544	564	s. o.	549	370	s. o.	MAG
Sous-total	9 854	59 624	17 %	9 727	63 137	15 %	
TOTAL	9 854	59 624	17 %	9 727	63 137	15 %	

École nationale de police du Québec (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Formation et services aux autres clientèles	3 146	9 766	32 %	3 586	7 883	45 %	CS
Formation initiale en enquête et en gestion policière et formation des formateurs ⁽¹⁾	2 087	4 247	49 %	3 052	5 930	51 %	CS
Formation initiale en patrouille-gendarmerie ⁽¹⁾	11 410	25 543	45 %	13 800	32 844	42 %	CS
Inscriptions	1 158	1 521	s. o.	1 991	1 344	s. o.	MAG
Perfectionnement professionnel ⁽¹⁾	3 746	7 533	50 %	3 017	7 555	40 %	CS
Service de l'hôtellerie	4 716	8 179	58 %	4 404	8 308	53 %	CS
Sous-total	26 262	56 788	46 %	29 850	63 863	47 %	
TOTAL	26 262	56 788	46 %	29 850	63 863	47 %	

(1) Sont incluses les contributions des corps de police.

École nationale des pompiers du Québec (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Cours	1 814	2 204	82 %	2 038	2 110	97 %	CS
Matériel didactique	746	614	s. o.	968	1 199	s. o.	MAG
Autres	27	27	s. o.	15	15	s. o.	MAG
Sous-total	2 587	2 845	91 %	3 021	3 323	91 %	
TOTAL	2 587	2 845	91 %	3 021	3 323	91 %	

Fondation de la faune du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	4 746	11 897	40 %	4 895	14 326	34 %	CS
Sous-total	4 746	11 897	40 %	4 895	14 326	34 %	
TOTAL	4 746	11 897	40 %	4 895	14 326	34 %	

Fonds aérien
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Service aérien	35 062	34 624	s. o.	42 675	42 179	s. o.	MAG
Sous-total	35 062	34 624	s. o.	42 675	42 179	s. o.	
TOTAL	35 062	34 624	s. o.	42 675	42 179	s. o.	

Fonds de développement du marché du travail
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examens interprovinciaux	24	76	32 %	22	94	23 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	386	1 220	32 %	411	1 748	23 %	CS
Qualification réglementée	1 622	5 123	32 %	1 342	5 713	23 %	CS
Sous-total	2 032	6 418	32 %	1 774	7 555	23 %	
TOTAL	2 032	6 418	32 %	1 774	7 555	23 %	

Fonds de gestion de l'équipement roulant
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location de machinerie et d'équipement	21 123	21 123	100 %	22 455	22 455	100 %	CS
Sous-total	21 123	21 123	100 %	22 455	22 455	100 %	
TOTAL	21 123	21 123	100 %	22 455	22 455	100 %	

Fonds de la cybersécurité et du numérique
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Services en infrastructure et en bureautique	9 360	9 360	s. o.	3 903	3 903	100 %	CS
Services en télécommunication et en radiocommunication	10 722	10 722	s. o.	8 387	8 387	100 %	CS
Services en transformation numérique	1 200	1 200	s. o.	1 042	1 042	100 %	CS
Services concernant SAGIR et la rémunération	8 319	8 319	s. o.	4 333	4 333	100 %	CS
Services non commercialisés	9 725	9 725	s. o.	18 366	18 366	100 %	CS
Sous-total	39 326	39 326	s. o.	36 030	36 030	100 %	
TOTAL	39 326	39 326	s. o.	36 030	36 030	100 %	

Note : La première année d'exploitation du Fonds de la cybersécurité et du numérique couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023, comme le prévoit sa loi constitutive.

Fonds d'électrification et de changements climatiques (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Permis échangeables – SPEDE ⁽¹⁾	1 267 035	s. o.	s. o.	1 549 254	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	1 267 035	s. o.	s. o.	1 549 254	s. o.	s. o.	
TOTAL	1 267 035	s. o.	s. o.	1 549 254	s. o.	s. o.	

(1) Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Fonds de partenariat touristique (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Enregistrement touristique	1 794	1 794	100 %	3 051	3 051	100 %	CS
Sous-total	1 794	1 794	100 %	3 051	3 051	100 %	
Vente de biens et services							
Biens et services touristiques	20	nd	s. o.	21	nd	s. o.	MAG
Location d'espaces	160	nd	s. o.	131	nd	s. o.	MAG
Sous-total	181	nd	s. o.	152	nd	s. o.	
TOTAL	1 975	1 794	110 %	3 202	3 051	105 %	

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	1 083	1 021	106 %	904	912	99 %	CS
Attestations d'assainissement	5 971	5 402	111 %	8 945	7 492	119 %	CS
Autorisations environnementales	2 927	2 446	120 %	2 622	3 629	72 %	CS
Compensations financières – Milieux humides et hydriques	32 955	nd	nd	47 042	nd	nd	CS
Droits pour activités commerciales	7	6	109 %	16	16	100 %	CS
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 629	1 626	100 %	1 305	1 562	84 %	CS
Sécurité des barrages	856	796	108 %	955	789	121 %	CS
Sous-total	45 428	11 297	s. o.	61 789	14 400	s. o.	
Vente de biens et services							
Accès à l'information	12	12	100 %	7	7	100 %	CS
Financement des activités du CEAEQ ⁽¹⁾	1 603	1 604	100 %	3 005	2 177	138 %	CS
Gestion des barrages publics	3 228	3 027	107 %	3 565	3 042	117 %	CS
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	14	13	110 %	22	19	117 %	CS
Location et concession	1 292	1 173	s. o.	1 365	1 170	s. o.	MAG
Régime des eaux	1 547	294	527 %	629	220	286 %	CS
Terrains et bâtisses	624	567	s. o.	723	620	s. o.	MAG
Traçabilité des sols contaminés	6 227	5 235	119 %	16 227	10 568	154 %	CS
Sous-total	14 546	11 924	122 %	25 542	17 821	143 %	
Redevances							
Redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés	—	s. o.	s. o.	3 542	s. o.	s. o.	MAG
Redevances pour le prélèvement de l'eau	3 308	s. o.	s. o.	9 278	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles	147 978	s. o.	s. o.	176 300	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	151 287	s. o.	s. o.	189 120	s. o.	s. o.	
TOTAL	211 261	23 222	s. o.	276 450	32 221	s. o.	

(1) Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Redevances et droits sur les substances soutirées	45	s. o.	s. o.	51	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'énergie	24 266	s. o.	s. o.	30 656	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	24 311	s. o.	s. o.	30 707	s. o.	s. o.	
TOTAL	24 311	s. o.	s. o.	30 707	s. o.	s. o.	

Fonds des biens et des services
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Services du Directeur de l'état civil ⁽¹⁾	19 913	22 617	88 %	19 466	26 042	75 %	CS
Sous-total	19 913	22 617	88 %	19 466	26 042	75 %	
TOTAL	19 913	22 617	88 %	19 466	26 042	75 %	

(1) Ces services sont, entre autres, la délivrance de certificats ou de copies d'actes relatifs à des événements de vie (naissance, mariage, union civile et décès).

Fonds des générations

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais, droits et loyers miniers ⁽¹⁾	18 292	s. o.	s. o.	—	—	s. o.	MAG
Sous-total	18 292	s. o.	s. o.	—	—	s. o.	
Redevances							
Énergie électrique produite	89 227	s. o.	s. o.	89 521	s. o.	s. o.	MAG
Exploitation minière ⁽¹⁾	559 511	s. o.	s. o.	—	—	s. o.	MAG
Exploitation sable, gravier et autres ⁽¹⁾	1 185	s. o.	s. o.	—	—	s. o.	MAG
Forces hydrauliques	18 241	s. o.	s. o.	20 694	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	668 163	s. o.	s. o.	110 215	s. o.	s. o.	
TOTAL	686 455	s. o.	s. o.	110 215	s. o.	s. o.	

(1) Le budget 2023-2024 prévoit des changements à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Les revenus qui découlent de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale, les revenus miniers, une somme annuelle de 500 M\$ provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et les biens non réclamés ne sont plus versés au Fonds des générations.

Fonds des registres du ministère de la Justice

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Commissaires à l'assermentation	619	1 260	49 %	592	1 617	37 %	CS
Sous-total	619	1 260	49 %	592	1 617	37 %	
Vente de biens et services							
Formules et documents	4	405	1 %	3	496	1 %	CS
Honoraires de certification	123	385	s. o.	124	359	s. o.	MAG
Registre des ventes	419	1 281	33 %	492	742	66 %	CS
Service de délivrance d'apostille	—	—	s. o.	170	2 218	8 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽¹⁾	40 667	10 705	s. o.	42 985	13 806	s. o.	MAG
Sous-total	41 212	12 777	s. o.	43 774	17 621	s. o.	
TOTAL	41 831	14 036	s. o.	44 366	19 238	s. o.	

(1) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds des réseaux de transport terrestre
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis⁽¹⁾							
Conducteurs et chauffeurs	113 498	s. o.	s. o.	118 400	s. o.	s. o.	DA
Contribution au transport en commun	85 298	s. o.	s. o.	92 501	s. o.	s. o.	DA
Immatriculation – Droits	1 102 123	s. o.	s. o.	1 165 139	s. o.	s. o.	DA
Permission de travaux sur les emprises routières	221	s. o.	s. o.	63	s. o.	s. o.	DA
Signalisation touristique commerciale	11	s. o.	s. o.	11	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	1 301 151	s. o.	s. o.	1 376 113	s. o.	s. o.	
Vente de biens et services							
Aide technique et soutien	29	29	1	22	22	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	88	nd	s. o.	371	nd	s. o.	MAG
Formules et documents	31	nd	nd	0	nd	nd	CS
Location de terrains et bâtisses	890	890	s. o.	1 042	1 042	s. o.	MAG
Matériel et fournitures	24	24	s. o.	3	3	s. o.	MAG
Péage – Autoroutes ⁽¹⁾	140 649	s. o.	s. o.	145 637	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	141 710	s. o.	s. o.	147 077	s. o.	s. o.	
Redevances							
Redevances – Transport rémunéré	12 410	s. o.	s. o.	26 120	s. o.		MAG
Sous-total	12 410	s. o.	s. o.	26 120	s. o.	s. o.	
TOTAL	1 455 270	4 909 116	s. o.	1 549 310	5 025 025	s. o.	

Note : Les données comparatives ne comprennent pas l'effet de l'application du chapitre SP 3400, « Revenus », adopté le 1^{er} avril 2023.

(1) Ces tarifs, en combinaison avec d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses assumées par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Fonds des ressources naturelles

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Claims	2 955	1 253	s. o.	4 201	1 437	s. o.	MAG
Érablières	2 621	1 536	s. o.	4 231	3 668	s. o.	MAG
Usines de transformation du bois	399	206	s. o.	680	512	s. o.	MAG
Autres droits et permis forestiers	11 401	7 136	s. o.	16 230	15 104	s. o.	MAG
Sous-total	17 376	10 131	s. o.	25 341	20 721	s. o.	
Vente de biens et services							
Analyses en laboratoire	95	nd	nd	84	nd	nd	DA
Formules et documents	3	nd	s. o.	5	nd	s. o.	MAG
Frais d'admission	5	nd	nd	6	nd	nd	DA
Protection des forêts	-16	nd	nd	2	nd	nd	DA
Autres revenus	486	nd	nd	776	nd	nd	DA
Sous-total	572	nd	nd	873	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	264 499	s. o.	s. o.	286 959	s. o.	s. o.	MAG
Redevances minières	38 000	s. o.	s. o.	38 000	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	38 000	s. o.	s. o.	38 000	s. o.	s. o.	
TOTAL	42 913	s. o.	s. o.	41 593	s. o.	s. o.	

Fonds des ressources naturelles – Volet Gestion des énergies fossiles

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Activités en milieu hydrique et terrestre	0	nd	nd	5	nd	nd	DA
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures	638	nd	nd	-498	nd	nd	DA
Sous-total	638	nd	nd	-493	nd	nd	
Vente de biens et services							
Formules et documents	0	nd	s. o.	1	nd	s. o.	MAG
Registre public	0	nd	nd	3	nd	nd	DA
Sous-total	0	nd	nd	4	nd	nd	
TOTAL	638	nd	nd	-489	nd	nd	

Fonds des services de police

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Services de police	369 752	712 527	52 %	391 758	801 900	49 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	6 815	6 815	100 %	7 012	7 012	100 %	CS
Vente de biens et services divers	8 110	8 110	100 %	9 014	9 014	100 %	CS
Sous-total	384 677	727 453	53 %	407 783	817 926	50 %	
TOTAL	384 677	727 453	53 %	407 783	817 926	50 %	

Fonds d'information sur le territoire

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Arpentage	71	3 666	2 %	127	4 293	3 %	CS
Enregistrement cadastral	3 820	6 949	55 %	3 386	8 156	42 %	CS
Frais d'administration	1 062	6 386	s. o.	1 331	7 511	s. o.	MAG
Information géospatiale	7 740	24 154	32 %	9 787	29 529	33 %	CS
Location de terrains	24 729	22 734	s. o.	26 184	24 653	s. o.	MAG
Registre du domaine de l'État	11	3 504	0 %	19	4 499	0 %	CS
Registre foncier ⁽¹⁾	98 608	28 373	348 %	81 181	37 524	216 %	CS
Réforme cadastrale ⁽²⁾	51 086	36 916	138 %	41 275	37 926	109 %	CS
Vente de terrains et bâtisses	805	1 583	s. o.	1 094	2 111	s. o.	MAG
Autres revenus	127	122	104 %	88	85	104 %	CS
Sous-total	188 060	134 387	140 %	164 471	156 286	105 %	
TOTAL	188 060	134 387	140 %	164 471	156 286	105 %	

Note : Les données comparatives ne comprennent pas l'effet de l'application du chapitre SP 3400, « Revenus », adopté le 1^{er} avril 2023.

(1) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

(2) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

Fonds du centre financier de Montréal

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Contributions annuelles – Centres financiers	135	134	101 %	127	168	76 %	CS
Études de dossiers	1 282	1 271	101 %	1 279	1 691	76 %	CS
Sous-total	1 417	1 405	101 %	1 406	1 859	76 %	
TOTAL	1 417	1 405	101 %	1 406	1 859	76 %	

Héma-Québec

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	977	786	124 %	1 872	1 778	105 %	CS
Vente de tissus humains	1 352	1 352	s. o.	2 035	1 284	s. o.	MAG
Sous-total	2 330	2 138	s. o.	3 907	3 062	s. o.	
TOTAL	2 330	2 138	s. o.	3 907	3 062	s. o.	

Institut de la statistique du Québec

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Vente de services	4 210	4 509	93 %	3 041	3 671	83 %	CS
Sous-total	4 210	4 509	93 %	3 041	3 671	83 %	
TOTAL	4 210	4 509	93 %	3 041	3 671	83 %	

Institut de technologie agroalimentaire du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Formation continue	nd	nd	nd	390	nd	nd	DA
Frais de scolarité	nd	nd	nd	884	nd	nd	DA
Location de stationnement	nd	nd	nd	76	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	nd	nd	nd	55	nd	nd	DA
Sous-total	nd	nd	nd	1 405	nd	nd	
TOTAL	nd	nd	nd	1 405	nd	nd	

Note : Les données comparatives ne sont pas disponibles.

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Centre de recherche et d'expertise	2 719	2 129	s. o.	3 393	956	s. o.	MAG
École	2 511	40 055	s. o.	2 980	42 285	s. o.	MAG
Hôtel pédagogique	0	258	s. o.	1 737	1 596	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement ⁽¹⁾	96	s. o.	s. o.	255	s. o.	s. o.	MAG
Restauration	3 686	4 164	s. o.	4 519	4 592	s. o.	MAG
Sous-total	9 011	46 605	s. o.	12 884	49 430	s. o.	
TOTAL	9 011	46 605	s. o.	12 884	49 430	s. o.	

(1) L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec partage ses revenus de stationnement avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ). Les coûts associés à la prestation des services sont entièrement assumés par la SPAQ.

Institut national de santé publique du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Vente de biens et services divers	2 551	2 551	100 %	3 340	3 340	100 %	CS
Sous-total	2 551	2 551	100 %	3 340	3 340	100 %	
TOTAL	2 551	2 551	100 %	3 340	3 340	100 %	

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais d'évaluation scientifique	4 529	10 043	45 %	6 254	9 774	64 %	CS
Sous-total	4 529	10 043	45 %	6 254	9 774	64 %	
TOTAL	4 529	10 043	45 %	6 254	9 774	64 %	

La Financière agricole du Québec

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits administratifs	5 682	49 106	12 %	5 032	52 128	10 %	CS
Sous-total	5 682	49 106	12 %	5 032	52 128	10 %	
TOTAL	5 682	49 106	12 %	5 032	52 128	10 %	

Musée d'Art contemporain de Montréal

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	16	1 428	s. o.	19	1 873	s. o.	MAG
Billetterie	343	10 522	s. o.	328	12 561	s. o.	MAG
Location d'espaces	28	1	s. o.	0	0	s. o.	MAG
Location d'expositions	60	246	24 %	0	0	s. o.	CS
Publications	4	11	s. o.	17	64	s. o.	MAG
Sous-total	450	12 208	s. o.	364	14 498	s. o.	
TOTAL	450	12 208	s. o.	364	14 498	s. o.	

Musée de la Civilisation
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Billetterie	3 642	17 503	s. o.	2 328	19 924	s. o.	MAG
Boutique	635	846	s. o.	430	762	s. o.	MAG
Location et concession	462	694	s. o.	461	844	s. o.	MAG
Vente de produits et services	125	4 066	3 %	107	5 194	2 %	CS
Sous-total	4 864	23 109	s. o.	3 325	26 724	s. o.	
TOTAL	4 864	23 109	s. o.	3 325	26 724	s. o.	

Musée national des beaux-arts du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	197	3 482	6 %	125	3 598	3 %	CS
Billetterie	1 431	17 971	s. o.	1 500	17 758	s. o.	MAG
Boutique (publications du musée, autres produits)	570	2 352	24 %	709	2 428	29 %	CS
Location d'espaces et services connexes	246	1 557	16 %	268	1 585	17 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	46	508	9 %	53	587	9 %	CS
Services alimentaires	168	807	21 %	158	787	20 %	CS
Services auxiliaires – Stationnement	248	76	s. o.	268	24	s. o.	MAG
Sous-total	2 905	26 752	s. o.	3 080	26 767	s. o.	
TOTAL	2 905	26 752	s. o.	3 080	26 767	s. o.	

Office des professions du Québec

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Contributions des membres des ordres professionnels ⁽¹⁾	12 341	12 845	96 %	12 529	14 639	86 %	CS
Sous-total	12 341	12 845	96 %	12 529	14 639	86 %	
TOTAL	12 341	12 845	96 %	12 529	14 639	86 %	

(1) Depuis l'adoption, le 15 octobre 2008, des modifications apportées au Code des professions, le mode de financement de l'Office des professions a été revu afin de couvrir 100 % des dépenses de l'Office. Chaque année, le gouvernement approuve le montant de la contribution de chacun des membres des ordres professionnels. Sommairement, le montant de la contribution, comme prévu à l'article 196.2 du Code des professions, correspond au total des dépenses de l'Office plus ou moins le déficit ou le surplus cumulé, divisé par le nombre de membres des ordres.

Régie de l'assurance maladie du Québec

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Ententes réciproques avec les autres provinces	51 481	51 481	100 %	58 806	58 806	100 %	CS
Recouvrements auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	4 276	4 276	100 %	3 932	3 932	100 %	CS
Services aux personnes assurées	3 042	3 073	s. o.	3 063	3 093	s. o.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	388	388	100 %	371	371	100 %	CS
Vente de biens et services divers	7 776	7 776	s. o.	9 561	9 561	s. o.	MAG
Vente de statistiques	46	257	18 %	193	193	100 %	CS
Sous-total	67 009	67 251	s. o.	75 927	75 956	s. o.	
TOTAL	67 009	67 251	s. o.	75 927	75 956	s. o.	

Régie de l'énergie

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Rémunération et fonctionnement	7 338	6 925	106 %	9 974	5 942	168 %	CS
Sous-total	7 338	6 925	106 %	9 974	5 942	168 %	
TOTAL	7 338	6 925	106 %	9 974	5 942	168 %	

Régie du bâtiment du Québec

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contrôle et surveillance – Entrepreneurs et constructeurs-propriétaires	65 704	33 871	194 %	68 763	38 673	178 %	CS
Qualification des inspecteurs et inspectrices en bâtiments ⁽¹⁾	—	—	s. o.	—	934	s. o.	CS
Qualification professionnelle	12 916	14 925	87 %	12 403	18 798	66 %	CS
Réglementation et surveillance – Code de sécurité	8 979	15 625	57 %	9 359	15 919	59 %	CS
Réglementation et surveillance – Installations sous pression	3 469	8 731	40 %	3 716	8 746	42 %	CS
Sous-total	91 068	73 153	124 %	94 241	83 070	113 %	
Vente de biens et services							
Plan de garantie	671	1 432	s. o.	641	1 467	s. o.	MAG
Sous-total	671	1 432	s. o.	641	1 467	s. o.	
TOTAL	91 739	74 585	123 %	94 882	84 537	112 %	

Note : Les données comparatives ne comprennent pas l'effet de l'application du chapitre SP 3400, « Revenus », adopté le 1^{er} avril 2023.

(1) Le Conseil des ministres a adopté, le 14 février 2024, le Règlement sur l'encadrement des inspecteurs en bâtiments d'habitation pour les inspections en vue d'une transaction immobilière. La qualification des inspecteurs et inspectrices en bâtiment est tarifée à compter d'octobre 2024.

Revenu Québec (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditatives ⁽¹⁾	84	71	119 %	112	143	79 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	22 448	16 580	135 %	9 776	13 563	72 %	CS
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	946	3 943	24 %	994	3 146	32 %	CS
Sous-total	23 478	20 594	114 %	10 882	16 852	65 %	
Vente de biens et services							
Décisions anticipées	21	21	99 %	26	22	116 %	CS
Inscriptions des entreprises de services monétaires	1 691	nd	nd	1 825	nd	nd	DA
Photocopie de documents	56	nd	nd	67	nd	nd	DA
Autres revenus	437	nd	nd	543	nd	nd	DA
Sous-total	2 205	nd	nd	2 461	nd	nd	
TOTAL	25 683	20 614	125 %	13 343	16 874	79 %	

(1) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditatives sont inscrits dans la Loi sur les impôts.

Société de développement de la Baie-James (en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'immeubles	133	267	s. o.	137	343	s. o.	MAG
Prestation de services	5 905	5 905	100 %	1 933	1 933	100 %	CS
Ventes	9 949	9 112	s. o.	11 243	9 928	s. o.	MAG
Sous-total	15 988	15 284	s. o.	13 313	12 204	s. o.	
TOTAL	15 988	15 284	s. o.	13 313	12 204	s. o.	

Société de développement des entreprises culturelles
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Études de dossiers	154	4 072	4 %	99	4 873	2 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	241	594	s. o.	281	990	s. o.	MAG
Honoraires de certification	6 983	3 537	197 %	6 711	4 235	158 %	CS
Honoraires de garantie	361	241	s. o.	325	412	s. o.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	2 213	3 986	s. o.	2 613	4 238	s. o.	MAG
Sous-total	9 951	12 430	s. o.	10 028	14 747	s. o.	
TOTAL	9 951	12 430	s. o.	10 028	14 747	s. o.	

Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Concessionnaires	1 138	2 212	s. o.	3 568	7 723	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	2 311	4 257	s. o.	2 730	4 970	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	3 491	6 457	s. o.	2 897	5 610	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	339	583	s. o.	278	555	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	4 935	7 460	s. o.	4 750	7 851	s. o.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 869	3 332	116 %	4 096	3 570	115 %	CS
Stationnement et vestiaires	5 857	1 424	s. o.	5 466	1 711	s. o.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	2 575	4 942	52 %	1 532	3 138	49 %	CS
Autres revenus	883	1 619	s. o.	993	1 823	s. o.	MAG
Sous-total	25 398	32 286	s. o.	26 310	36 951	s. o.	
TOTAL	25 398	32 286	s. o.	26 310	36 951	s. o.	

Société de financement des infrastructures locales du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	96 600	s. o.	s. o.	102 354	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	96 600	s. o.	s. o.	102 354	s. o.	s. o.	
TOTAL	96 600	s. o.	s. o.	102 354	s. o.	s. o.	

Note : La donnée comparative ne comprend pas l'effet de l'application du chapitre SP 3400, « Revenus », adopté le 1^{er} avril 2023.

Société de la Place des Arts de Montréal
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Bars et vestiaires	1 925	2 602	s. o.	2 254	3 443	s. o.	MAG
Billetterie	6 040	9 565	s. o.	7 725	12 831	s. o.	MAG
Location de salles	6 131	15 742	s. o.	6 506	15 629	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 637	2 271	s. o.	2 779	2 631	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	3 777	5 537	s. o.	4 431	6 341	s. o.	MAG
Autres revenus	743	710	s. o.	676	708	s. o.	MAG
Sous-total	21 253	36 426	s. o.	24 370	41 583	s. o.	
TOTAL	21 253	36 426	s. o.	24 370	41 583	s. o.	

Société de l'assurance automobile du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais de gestion	157 671	193 251	82 %	163 547	281 097	58 %	CS
Immatriculation – Droits	103 353	103 353	100 %	134 064	134 646	100 %	CS
Sous-total	261 024	296 604	88 %	297 611	415 743	72 %	
TOTAL	261 024	296 604	88 %	297 611	415 743	72 %	

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces	1 794	929	s. o.	1 496	812	s. o.	MAG
Messages publicitaires	13 964	12 143	s. o.	12 130	12 477	s. o.	MAG
Autres revenus	1 161	669	s. o.	1 850	909	s. o.	MAG
Sous-total	16 919	13 741	s. o.	15 476	14 198	s. o.	
TOTAL	16 919	13 741	s. o.	15 476	14 198	s. o.	

Société des établissements de plein air du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits d'accès dans les parcs nationaux	23 981	47 638	50 %	21 513	49 995	43 %	CS
Sous-total	23 981	47 638	50 %	21 513	49 995	43 %	
Vente de biens et services							
Biens et services dans les parcs nationaux, réserves fauniques et établissements touristiques	153 071	149 843	s. o.	154 330	158 450	s. o.	MAG
Sous-total	153 071	149 843	s. o.	154 330	158 450	s. o.	
TOTAL	177 052	197 481	s. o.	175 842	208 446	s. o.	

Société des Traversiers du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Titres de transport	22 696	275 645	s. o.	25 350	299 139	s. o.	MAG
Vente de biens et services divers	3 754	0	s. o.	5 337	0	s. o.	MAG
Sous-total	26 449	275 645	s. o.	30 687	299 139	s. o.	
TOTAL	26 449	275 645	s. o.	30 687	299 139	s. o.	

Société d'habitation du Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Honoraires – Divers organismes	1	1	100 %	0	0	100 %	CS
Sous-total	1	1	100 %	0	0	100 %	
TOTAL	1	1	100 %	0	0	100 %	

Société du Centre des congrès de Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces – Évènements	3 118	6 337	s. o.	3 591	6 571	s. o.	MAG
Services alimentaires	2 715	4 985	s. o.	3 422	4 817	s. o.	MAG
Services audiovisuels	585	1 074	s. o.	986	1 388	s. o.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	157	400	s. o.	147	496	s. o.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	438	692	s. o.	481	872	s. o.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	460	461	s. o.	810	764	s. o.	MAG
Services optionnels – Autres	65	305	s. o.	140	398	s. o.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	606	102	s. o.	617	185	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	13	425	s. o.	19	829	s. o.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	878	496	s. o.	1 075	683	s. o.	MAG
Services optionnels – Sécurité	25	31	s. o.	65	50	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	56	31	s. o.	32	127	s. o.	MAG
Autres revenus	13	25	s. o.	73	103	s. o.	MAG
Sous-total	9 130	15 362	s. o.	11 459	17 282	s. o.	
TOTAL	9 130	15 362	s. o.	11 459	17 282	s. o.	

Société du Grand Théâtre de Québec
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Billetterie	1 611	3 795	s. o.	2 192	3 770	s. o.	MAG
Location de locaux	29	43	68 %	32	44	72 %	CS
Location d'espaces de stationnement	201	372	s. o.	226	302	s. o.	MAG
Location de salles	1 161	2 289	s. o.	1 230	1 610	s. o.	MAG
Production et présentation de spectacles	1 824	5 204	s. o.	3 915	8 422	s. o.	MAG
Services à la clientèle	145	223	s. o.	183	188	s. o.	MAG
Services scéniques	1 442	3 619	40 %	1 732	3 416	51 %	CS
Sous-total	6 413	15 544	s. o.	9 509	17 752	s. o.	
TOTAL	6 413	15 544	s. o.	9 509	17 752	s. o.	

Société du Palais des congrès de Montréal
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Billets vendus	968	1 479	s. o.	1 153	1 030	s. o.	MAG
Location d'espaces – Évènements	17 401	16 449	s. o.	12 292	15 709	s. o.	MAG
Services alimentaires	3 306	4 108	s. o.	4 376	4 712	s. o.	MAG
Services audiovisuels	4 669	1 119	s. o.	1 664	1 129	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	4 154	2 071	s. o.	1 436	1 939	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	15 166	15 060	s. o.	1 227	1 335	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Autres	1 785	6 135	s. o.	2 399	1 501	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	84	19	s. o.	45	19	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	2 869	2 806	s. o.	2 275	2 701	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	1 948	1 823	s. o.	158	147	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	132	57	s. o.	147	59	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	1 834	1 748	s. o.	1 628	1 750	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	378	245	s. o.	226	269	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	849	699	s. o.	691	699	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	1 685	1 290	s. o.	1 297	1 353	s. o.	MAG
Autres revenus	317	55	s. o.	171	55	s. o.	MAG
Sous-total	57 544	55 160	s. o.	31 185	34 404	s. o.	
TOTAL	57 544	55 160	s. o.	31 185	34 404	s. o.	

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droit environnemental sur les pneus	36 832	36 832	s. o.	37 886	36 083	s. o.	MAG
Sous-total	36 832	36 832	s. o.	37 886	36 083	s. o.	
Vente de biens et services							
Assises québécoises de l'économie circulaire	0	0	s. o.	101	238	s. o.	MAG
Attestations	57	771	7 %	84	734	12 %	CS
Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition	2	73	2 %	0	288	s. o.	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	2 295	2 295	s. o.	2 293	2 293	s. o.	MAG
Revenus d'organismes industriels	22	154	15 %	59	246	24 %	CS
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	3 981	s. o.	s. o.	9 079	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	6 357	3 293	s. o.	11 616	3 798	s. o.	
TOTAL	43 188	40 125	s. o.	49 502	39 881	s. o.	

Société québécoise des infrastructures
(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Espaces de stationnement ⁽¹⁾	28 019	10 281	s. o.	30 727	7 693	s. o.	MAG
Location d'espaces	6 806	6 627	s. o.	8 253	8 036	s. o.	MAG
Sous-total	34 825	16 908	s. o.	38 980	15 729	s. o.	
TOTAL	34 825	16 908	s. o.	38 980	15 729	s. o.	

(1) Les services sont fournis par l'entremise de la filiale Société Parc-Auto du Québec.

Société québécoise d'information juridique

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Vente de biens et services	13 178	12 476	s. o.	14 019	13 688	s. o.	MAG
Sous-total	13 178	12 476	s. o.	14 019	13 688	s. o.	
TOTAL	13 178	12 476	s. o.	14 019	13 688	s. o.	

Tribunal administratif des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais exigibles par le Tribunal administratif des marchés financiers	3	nd	nd	5	nd	nd	DA
Sous-total	3	nd	nd	5	nd	nd	
TOTAL	3	nd	nd	5	nd	nd	

Tribunal administratif du Québec

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Recours instruits	470	11 033	s. o.	436	12 932	s. o.	MAG
Sous-total	470	11 033	s. o.	436	12 932	s. o.	
TOTAL	470	11 033	s. o.	436	12 932	s. o.	

Tribunal administratif du travail

(en milliers de dollars)

	2022-2023			2023-2024			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Accès à l'information	12	12	100 %	11	11	100 %	CS
Sous-total	12	12	100 %	11	11	100 %	
TOTAL	12	12	100 %	11	11	100 %	

